

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## **Budget général 2022**



24 novembre 2021

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

A partir d'éléments relatifs au contexte économique (I) et à la situation des collectivités territoriales (II) et au regard des projets de politiques publiques et d'investissement envisagés par la Municipalité (III), le présent rapport vise à identifier des orientations et une stratégie financière (IV).

# Table des matières

---

<b>CONTEXTE ECONOMIQUE</b>	<b>4</b>
L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19	4
La France	6
Une croissance économique au deuxième trimestre 2021 tirée par plusieurs facteurs	6
Un niveau d'activité encore inférieur à celui d'avant-crise	7
Perspectives	8
<b>LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES ISSUES DU PLF 2022</b>	<b>9</b>
Les dotations de l'Etat	9
Mini-réforme des indicateurs	9
Poursuite du Plan « France Relance » de 2020	10
Compensation de la TH des résidences principales pour les intercommunalités	11
<b>LES PROJETS DE POLITIQUES PUBLIQUES ET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12</b>
<b>ORIENTATIONS ET STRATEGIE FINANCIERE</b>	<b>14</b>
Préambule	14
Les recettes réelles de fonctionnement	14
L'évolution de la fiscalité	14
Focus sur les droits de mutation	15
L'effort fiscal	15
La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal	16
Les produits des services et des immeubles	18
Focus sur le remboursement du personnel mis à la disposition à la régie de transport	20
Focus sur le remboursement du personnel mis à la disposition du budget assainissement	20
Les autres recettes de fonctionnement	20
Synthèse des recettes réelles de fonctionnement	22
Les dépenses réelles de fonctionnement	25
Evolution des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante	25
L'optimisation des charges de gestion courante	27
Focus sur le mode de gestion des ressources humaines	28
Focus sur le subventionnement du budget transport	28
La maîtrise de l'évolution des charges de personnel	29
Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement	33
La Structure des Dépenses de Fonctionnement	35
L'endettement de la collectivité	40
Diminuer l'encours de la dette	40
Améliorer la solvabilité de la collectivité	41
Les investissements de la collectivité	42
Les épargnes de la collectivité	42
Les subventions	46
Les autres recettes d'investissement	46
La capacité d'investissement 2022	47

Les dépenses d'équipement pour l'année 2022	48
Le Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat	50
<b>Les ratios de la Collectivité</b>	<b>52</b>

## CONTEXTE ECONOMIQUE

---

### L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps 2020, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement et/ou d'endiguement, qui se sont traduites en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Près de 20 mois après l'arrivée du coronavirus sur le sol chinois, la reprise économique mondiale reste vigoureuse, grâce aux mesures de soutien prises par les États et les banques centrales, et grâce à une meilleure dynamique vaccinale.

D'après la dernière livraison de l'OCDE dévoilée mardi 21 septembre, le produit intérieur brut (PIB) devrait accélérer de 5,7% en 2021 et 4,5% en 2022. L'institution internationale a légèrement révisé à la baisse ses prévisions pour 2021 et à la hausse celles pour 2022 par rapport au mois de mai dernier (5,8% en 2021 et 4,4% en 2022) mais ces variations restent marginales.

Cependant, bien que le PIB mondial soit désormais supérieur à son niveau d'avant la pandémie, la reprise reste inégale, et au sortir de la crise, les pays sont confrontés à des difficultés de plusieurs types.

Dans de nombreuses économies émergentes et en développement, les obstacles à la vaccination contre la COVID-19 continuent de freiner l'activité économique.

Dans les deux tiers d'entre elles, les pertes de revenu par habitant subies en 2020 ne seront pas recouvrées en 2022. Des risques de dégradation considérables assombrissent les perspectives économiques mondiales, qui sont liés notamment à l'éventualité de nouvelles vagues épidémiques et à la menace de tensions financières dans un contexte marqué par des niveaux de dette élevés dans les économies émergentes et en développement.

En effet, l'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme le pétrole ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation, notamment dans les économies de marché émergentes. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté

Les perspectives varient néanmoins fortement sur le front de l'inflation. Si elle a nettement augmenté aux États-Unis et dans certaines économies de marché émergentes, elle reste relativement faible dans de nombreuses autres économies avancées, notamment en Europe.

Ces tensions inflationnistes devraient finir par se dissiper. Il est probable qu'une fois les goulets d'étranglement résorbés, les hausses de prix des biens durables comme les automobiles vont ralentir à brève échéance, à mesure de l'augmentation rapide de l'offre du secteur manufacturiers. Dans les pays du G20, la hausse des prix à la consommation devrait atteindre un pic vers la fin de 2021, puis décélérer tout au long de 2022. Bien qu'on observe actuellement une progression importante des rémunérations dans certains secteurs en cours de réouverture comme les transports, les loisirs et l'hôtellerie, les tensions salariales restent globalement modérées.

## La France

Après avoir, depuis un an et demi, reflété le profil des courbes épidémiologiques, l'activité économique française s'en est détachée cet été, à la faveur de la campagne de vaccination.

Le produit intérieur brut (PIB) a progressé au cours du deuxième trimestre en France de 0,9 % (par rapport au trimestre précédent), malgré le troisième confinement national d'une durée d'un mois entre le 3 avril et le 3 mai 2021. Il s'élève, en effet, à 563,72 milliards d'euros, contre 558,46 milliards d'euros au premier trimestre 2021.

Une croissance économique au deuxième trimestre 2021 tirée par plusieurs facteurs

### La progression de la demande intérieure et des dépenses de consommation des ménages +1,0% en août 2021

Comme depuis le début de la crise, la granularité des observations revêt une importance particulière. Au mois le mois, c'est en mai-juin que l'accélération de l'activité économique a été la plus marquée, sous l'effet des réouvertures. La progression des dépenses s'est en effet accélérée (+0,9 % après +0,2 %) sous l'effet du déconfinement qui a provoqué un très fort rebond des dépenses d'hébergement et restauration lié à la réouverture progressive des bars et restaurants (+42,8 % après -22,1 %) et une hausse de 11,8 % des services de transport avec la reprise des déplacements.

### L'accélération de l'emploi

L'onde de choc a très amortie s'agissant du marché du travail. L'emploi salarié a ainsi dépassé son niveau d'avant-brise dès le deuxième trimestre 2021. Le rythme des créations ralentirait quelque peu d'ici la fin de l'année, mais au total environ 500 000 créations nettes d'emplois salariés succéderaient aux quelque 300 000 destructions nettes enregistrées en 2020. Fin 2021, la population active retrouverait sa trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait fortement dès le troisième trimestre, à 7,6 %, soit quasiment un point de moins que deux ans plus tôt.

## L'accélération de l'investissement

Sur le plan des investissements, les clignotants sont également passés en vert car la progression s'est accélérée (+1,1 % après +0,4 % au début de 2021), dépassant légèrement son niveau d'avant la crise (+0,3 % par rapport au dernier trimestre de 2019). Avec tout de même un nuage puisque celui des produits manufacturés est en repli de 0,4 %.

Un niveau d'activité encore inférieur à celui d'avant-crise

Malgré cette croissance positive au cours du deuxième trimestre 2021, le niveau d'activité économique demeure, en France, inférieur à celui d'avant-crise. En effet, le PIB est inférieur de 3,3 % au niveau qui était le sien au quatrième trimestre 2019, soit avant le déclenchement de la pandémie de Covid-19. Bien que cet écart se comble, l'INSEE estime que la France ne retrouvera son niveau d'activité économique d'avant-crise que fin 2021 ou début 2022.

Conséquence du troisième confinement national et des restrictions associées, la consommation des ménages est, au deuxième trimestre 2021, inférieure d'environ 6 % à son niveau de fin 2019. Les exportations françaises sont également loin d'avoir retrouvé leur niveau d'avant-crise : elles sont, au cours du deuxième trimestre 2021, inférieures de près de 9 % à leur niveau du quatrième trimestre 2019. Seul l'investissement des entreprises non financières a rattrapé, et même légèrement dépassé son niveau d'avant-crise (+ 1,1 %).

Il est possible de chiffrer le montant de cette perte d'activité due à la pandémie de Covid-19. Dans ses projections publiées en décembre 2019, la Banque de France prévoyait une progression du PIB français de 1,1 % et 1,3 % respectivement pour 2020 et 2021. Puisque le PIB était 2 425,7 milliards d'euros en 2019 (et aurait donc pu atteindre 2484 milliards d'euros en 2021), on peut en conclure que la pandémie de Covid-19 a causé une perte d'environ 58 milliards d'euros pour l'économie française, soit autant de richesses non créées en 2020 et 2021.



## Perspectives

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) prévoit une accélération de l'activité économique au cours du quatrième trimestres 2021 de 0,5%.

En France à l'international, la conjoncture économique et financière restera éminemment liée à la situation sanitaire au cours des prochains mois, l'avancée de la vaccination étant un facteur d'optimisme, mais la propagation de nouveaux variants une source d'inquiétudes. Les enjeux des prochains mois graviteront autour de la dynamique de l'inflation et des réactions des banques centrales qui en découlent en termes de politique monétaire.

## LES MESURES POUR LES COLLECTIVITES ISSUES DU PLF 2022

---

### Les dotations de l'Etat

La DGF reste stable en 2022 avec une enveloppe de 26,8 Md€ dont 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2021 résulte de l'évolution des modalités de répartition suivantes :

1. L'Etat prévoit notamment de majorer de 190 M€ les dotations de péréquation des communes à hauteur de 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)
2. L'Etat poursuit la progression de la péréquation versée aux communes des départements d'outre-mer, qui bénéficient actuellement d'une quote-part, la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM).
3. Le PLF prévoit un élargissement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, créée en 2019, dont le montant passerait de 10 à 20 millions d'euros.
4. Le PLF propose enfin un ajustement de la répartition du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements (FNP DMTO) suite à l'évolution du panier de recettes des départements à l'issue de la réforme de la fiscalité locale.

### Mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriale.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire

le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

Conformément à la délibération adoptée par le Comité des finances locales, le PLF intègre également plusieurs impositions communales au calcul du potentiel financier des communes, ainsi que du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), afin de renforcer la capacité de ces indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé tout en changeant son approche : il fait ainsi de celui-ci, jusqu'alors centré sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune, un indicateur centré sur les produits perçus par la commune elle-même. L'objectif poursuivi par l'indicateur serait désormais de comparer les impôts effectivement levés par une commune aux impôts qu'elle pourrait lever si elle appliquait les taux moyens d'imposition, en cohérence avec l'utilisation faite de cet indicateur dans le calcul des dotations.

Il étend enfin le champ d'application de la fraction de correction intégrée par la loi de finances pour 2021 dans le calcul des indicateurs pour éviter que ces évolutions ne déstabilisent la répartition des dotations. Il prévoit ainsi que cette fraction de correction, dont les modalités de calcul seront précisées par décret en Conseil d'État, soit établie de façon à englober l'ensemble des réformes des indicateurs financiers réalisées en loi de finances pour 2021 et dans le présent article. La neutralisation sera complète en 2022.

### [Poursuite du Plan « France Relance » de 2020](#)

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le Premier ministre a fixé un objectif d'engagements de 70Md€ d'ici à fin 2021.

Son déploiement se poursuivra en 2022 : le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021. Il prévoit également l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

## Compensation de la TH des résidences principales pour les intercommunalités

Depuis 2021 les intercommunalités disposent d'une fraction de la TVA correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales. Il était prévu que cette fraction calculée une fois pour toute sur le montant de TVA de 2020 évolue chaque année comme la progression de la TVA au niveau national. Mais la crise sanitaire et économique de 2020 ayant entraîné une chute de la TVA en 2020, la part revenant aux collectivités aurait été plus élevée que prévu.

On se rappelle que la loi de finances de l'année dernière a supprimé cet effet d'aubaine inattendu. Elle a d'une part changé l'année de référence pour le calcul du ratio de 2020 à 2021 et, d'autre part, modifié son indexation, en la fixant sur l'année en cours. Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée dans le PLF à + 5,4 %.

## LES PROJETS DE POLITIQUES PUBLIQUES ET D'INVESTISSEMENT

---

Dans un contexte toujours fortement marqué par la crise sanitaire, la Municipalité veillera à organiser les services publics et à ajuster leurs modes de fonctionnement au quotidien pour répondre aux besoins et aux attentes des Changéennes et des Changéens.

Cet ajustement permanent concernera les services périscolaires et la restauration scolaire, les services administratifs en Mairie, le suivi des bénéficiaires du CCAS et de l'aide alimentaire ainsi que des personnes les plus fragiles.

Au-delà de la gestion de cette crise sanitaire, la Municipalité poursuivra la déclinaison de son projet de territoire pour dynamiser le développement de Changé, contribuer à la transition écologique, développer la solidarité et encourager la participation citoyenne.

En 2022, les projets prioritaires suivants sont planifiés :

Démographie médicale :

- Poursuite des démarches de recherche de médecins
- Rénovation et extension du pôle santé

Cadre de vie

- Finalisation du projet de voies cyclables route de Bois Martin
- Etude prospective relative à la requalification du centre-ville
- Etude préalable à l'aménagement de la coulée verte
- Diagnostic de l'état des voiries et trottoirs et déclinaison d'un plan pluriannuel de rénovation
- Etude relative à l'enfouissement des réseaux
- Rénovation de l'éclairage public
- Mise en sécurité puis restructuration de la salle de Lyon
- Transfert de la gestion du Vaotram à la communauté de communes
- Mise en place d'un service d'autopartage en lien avec la Communauté de Communes

## Patrimoine

- Réalisation du terrain de football synthétique
- Finalisation de la rénovation des vestiaires des ateliers municipaux
- Rénovation thermique du bâtiment des services techniques
- Réaménagement de la Mairie pour répondre aux besoins des usagers
- Poursuite du programme de mise en accessibilité du patrimoine

## Solidarité

- Poursuite de l'étude de préfiguration de l'épicerie solidaire : recherche de locaux, financements et partenaires

## Communication :

- Finalisation de la refonte du site internet
- Renforcement de la communication numérique

## Administration de la collectivité

- Déploiement du schéma directeur informatique et téléphonique

Afin d'engager ces politiques publiques, il est nécessaire de construire une stratégie de gestion qui garantisse la bonne adéquation entre les moyens, les ressources et les projets envisagés.

Ces dernières années, les ménages changéens ont été mis à contribution par la mobilisation du levier fiscal. De plus, l'Etat a accompagné la collectivité avec un financement conséquent des projets d'investissement. Désormais, il s'agit donc prioritairement d'optimiser les dépenses de fonctionnement pour dégager de nouvelles marges de manœuvre.

## ORIENTATIONS ET STRATEGIE FINANCIERE

---

### Préambule

Pour la première fois cette année, le budget primitif sera voté au mois de décembre pour permettre sa pleine exécution dès le début de l'année civile suivante.

Ce nouveau cadencement a nécessité de revisiter le calendrier budgétaire et de programmer le Débat d'Orientations Budgétaires en début décembre.

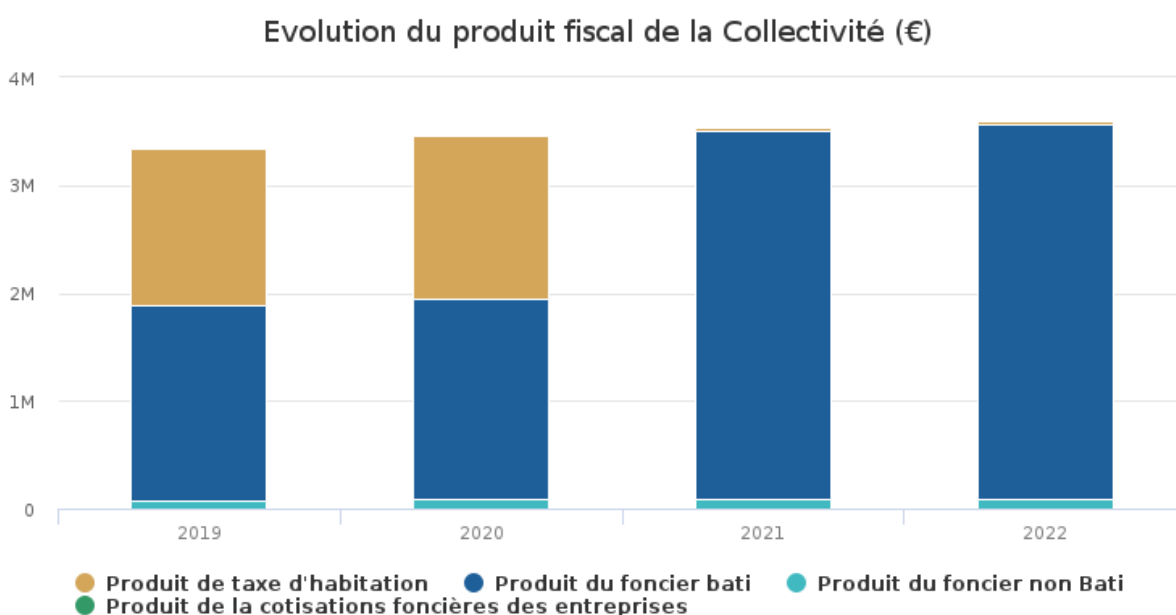
Les montants indiqués pour l'exercice 2021 ont donc été évalués à partir de la consommation arrêté au 15 novembre 2021 et d'une estimation de la consommation jusqu'à décembre 2021.

Les montants indiqués pour l'exercice 2022 sont issues des perspectives proposées dans le présent rapport.

### Les recettes réelles de fonctionnement

#### L'évolution de la fiscalité

Pour 2021 le produit fiscal de la commune est estimé à 3 609 917 € soit une évolution de 4,13 % par rapport à l'exercice 2020. Pour 2022 le produit fiscal de la commune est estimé à 3 730 000 € soit une évolution de 3,33 % par rapport à l'exercice 2021.



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Taxes foncières et d'habitation	3 350 793 €	3 466 638 €	3 609 917 €	3 730 000 €	3,33 %
Reversement EPCI	75 185 €	75 185 €	75 185 €	75 185 €	0 %
Autres ressources fiscales	390 801 €	432 846 €	498 536 €	464 100 €	-6,91 %
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>3 816 779 €</b>	<b>3 974 669 €</b>	<b>4 183 638 €</b>	<b>4 269 285 €</b>	<b>2,05 %</b>

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Les autres ressources fiscales comprennent les taxes additionnelles aux droits de mutation, les taxes sur l'électricité et les taxes sur les pylônes.

Focus sur les droits de mutation

En 2021, le produit des taxes additionnelles aux droits de mutation devrait enregistrer une hausse de 26% avec une recette attendue de 332 817€ contre 255 574€ en 2020.

Pour 2022, il est proposé de retenir en hypothèse un produit cible de 285 000€

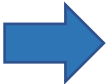
L'effort fiscal

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2021, cet indicateur est évalué à 1,28. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaitait augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.



Effort fiscal	2018	2019	2020	2021
Changé	1,24	1,26	1,28	1,28
Brette-Les-Pins	1,21	1,23	1,23	1,23
Challes	1,19	1,21	1,22	1,22
Parigné l'Eveque	1,28	1,28	1,28	1,28
Saint Mars d'Outilé	1,17	1,18	1,18	1,18



Conformément à ses engagements, la Municipalité n'envisage pas d'augmenter les taux fiscaux pour l'année 2021. L'augmentation des bases d'imposition procurera tout de même une hausse du produit fiscal de l'ordre de 3.33%

La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

#### La dotation globale de fonctionnement

Les recettes en dotations et participations de la commune devraient s'élever à 878 348 € en 2022, soit 13 % des recettes réelles. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.

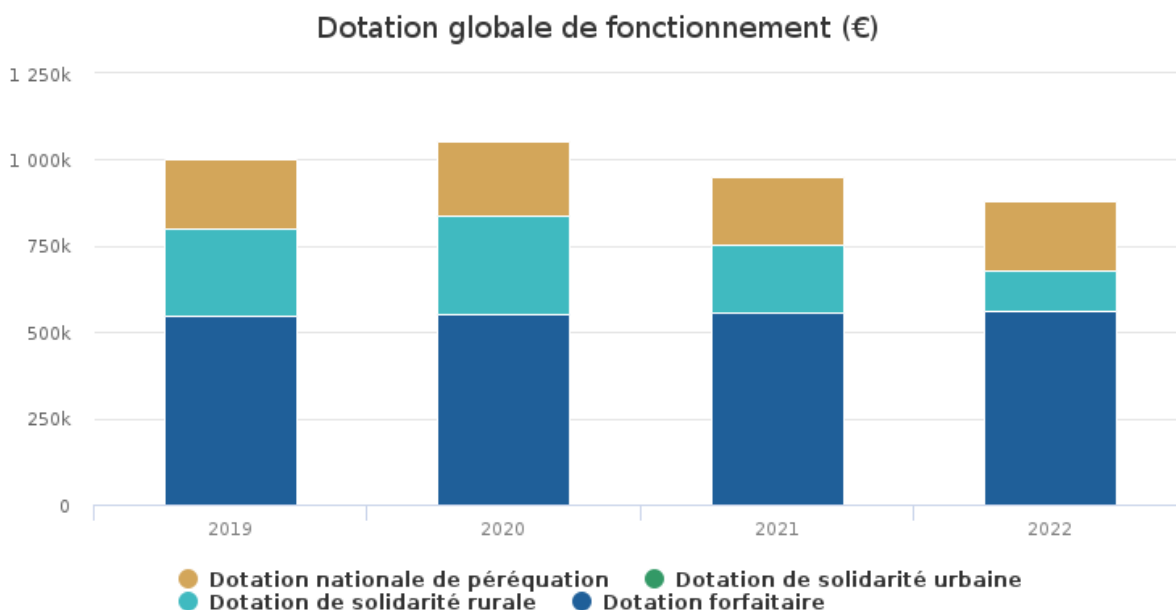
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible».

La Municipalité a été informée en avril 2021 que la collectivité n'était plus éligible à la DSR cible, ce qui signifie une diminution de 50% de la DSR cible en 2021 et la sortie du dispositif en 2022, soit in fine une perte de recette annuelle de plus de 170K€ par an.

- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

#### Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Dotation forfaitaire	546 799 €	551 792 €	554 938 €	562 707 €	1,4 %
Dotation Nationale de Péréquation	198 055 €	217 044 €	198 982 €	201 768 €	1,4 %
Dotation de Solidarité Rurale	256 068 €	283 906 €	197 900 €	113 873 €	-42,46 %
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
<b>TOTAL DGF</b>	<b>1 000 922 €</b>	<b>1 052 742 €</b>	<b>951 820 €</b>	<b>878 348 €</b>	<b>-7,72 %</b>



### Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

La Collectivité n'est ni contributeur, ni bénéficiaire au titre du FPIC pour l'année 2021. Les montants FPIC sont nuls pour l'année 2021. L'ensemble intercommunal n'est pas concerné par le FPIC.

Les produits des services et des immeubles

L'année 2020 fût marquée par un recul des recettes d'exploitation lié à la crise sanitaire. L'année 2021 enregistre un rebond, sans toutefois revenir aux niveaux enregistrés en 2019. Les mesures d'endiguement de la crise sanitaire ont en effet à nouveau diminué les recettes

liées aux services périscolaires et à la restauration scolaire ainsi que les recettes liées aux revenus des immeubles.

Par ailleurs, en comparaison avec 2019, il est observé une perte d'environ 14K€ sur les locations de salle (Dindo et Rabelais), une perte de 6.5K€ sur les revenus locatifs du pôle santé avec un cabinet vacant ainsi qu'une perte de 5.5K€ sur les loyers de l'association Le Carton à Idées suite à la décision du Conseil Municipal de ne pas appeler les loyers de février à août 2021 en raison de la situation économique.

	2018	2019	2020	CA 2021 estimé	BP 2022
Recettes liées aux services périscolaire et restauration scolaire	374 742 €	373 299 €	257 331 €	338 142 €	341 524 €
Revenus des immeubles	82 209 €	83 531 €	74 424 €	98 072 €	90 000 €

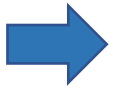
\*Parallèlement, la mise en location pendant 12 mois du bâtiment acquis par la collectivité au 63 rue de la Juiverie a engendré des recettes locatives supplémentaires à hauteur de 42K€, ce qui explique un produit en hausse malgré la diminution des autres revenus locatifs.

Pour 2022, il est retenu l'hypothèse d'une évolution d'1% des recettes liées aux services périscolaire et restauration scolaire par rapport à 2021.

Concernant le revenu des immeubles, avec l'hypothèse d'un fonctionnement normal, il est retenu le scénario d'un retour au niveau 2019, niveau auquel s'ajoute le produit de la mise en location du bâtiment rue de la Juiverie jusqu'au mois de février.

Les tarifs des services périscolaire et restauration 2021-2022 ont été ajustés avec 1% d'augmentation au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les tarifs municipaux et des salles augmenteront de 1% au 1<sup>er</sup> janvier 2022 conformément à la délibération du 17 novembre 2021.



Une évolution des tarifs des services périscolaire et restauration du même ordre est envisagée pour 2022.

Focus sur le remboursement du personnel mis à la disposition à la régie de transport

Chaque année, le budget annexe transport rembourse au budget général le coût du personnel mis à disposition pour son fonctionnement.

Dans le cadre des dispositions de la loi LOM, le transfert de la gestion du VAOTRAM à la communauté de communes interviendra entre le 1er janvier et le 30 juin 2022.

Parallèlement, la Municipalité mènera une réflexion sur le devenir du transport scolaire, compétence aujourd'hui exercée par la ville par délégation de la région.



Pour 2022, il est retenu en hypothèses :

- Le transfert de la gestion du Vaotram au 1<sup>er</sup> juillet, soit 6 mois de remboursement de personnel du budget annexe
- La fin du transport scolaire assuré en régie à la fin de l'année scolaire 2021-2022, soit 6 mois de remboursement de personnel du budget annexe
- La clôture du budget annexe transport en fin d'exercice

Focus sur le remboursement du personnel mis à la disposition du budget assainissement



Pour 2022, il est retenu en hypothèse le recours à un contrat d'exploitation pour assurer le fonctionnement de la station d'épuration et des postes de relevage, la diminution parallèle de la masse salariale et donc du remboursement de personnel mis à disposition : 55K€ en 2022 contre 67K€ en 2021.

Les autres recettes de fonctionnement

L'année 2021 est marqué par la clôture du budget annexe de la Grouas entraînant la reprise d'un excédent exceptionnel de 142 546€.

## Relations financières entre la commune et la communauté de communes du

### Sud-Est du Pays Manceau

Suite aux différents transferts de compétences et de charges, la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau verse chaque année à la commune une attribution de compensation de 75 185€.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau exerce sur son territoire les compétences enfance et jeunesse. Elle ne possède néanmoins pas les locaux nécessaires à l'exercice des activités organisées sur son territoire. Des locaux sont ainsi mis à sa disposition par les communes membres.

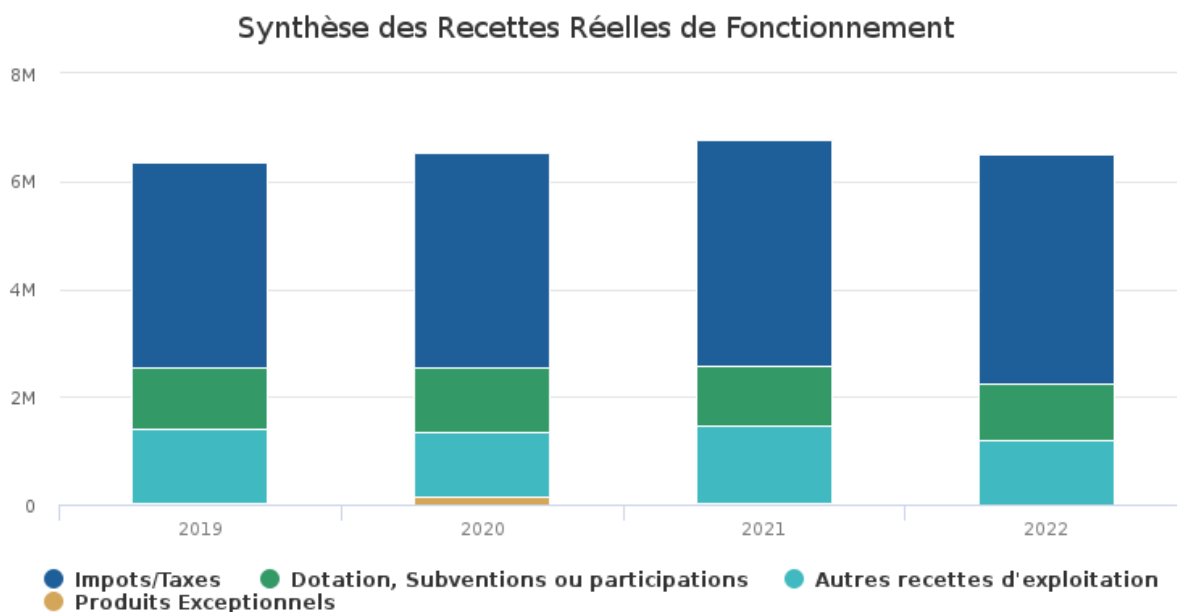
Pour la commune de Changé, les locaux concernés sont le centre François Rabelais, les écoles de l'Epau et de l'Auneau, ainsi que les restaurant scolaires. La convention d'utilisation des locaux municipaux pour les activités du secteur enfance jeunesse signée entre la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau et la commune de Changé a été renouvelée fin 2020.

De nouvelles relations administratives et financières sont maintenant à envisager dans le cadre de la mise en place par la communauté de communes d'une Délégation de Service Public pour les volets enfance et jeunesse fin 2021.

Le remboursement des frais par la communauté de communes enregistre une nette baisse en 2021 en raison de la modification des règles de calcul des charges supplétives du centre socioculturel François Rabelais et de la régularisation du prévisionnel 2020 imputée sur l'exercice 2021.

	2018	2019	2020	CA 2021 estimé	BP 2022
Personnel facturé à la communauté de communes	29 426 €	30 586 €	28 408 €	94 944 €	90 000 €
Remboursements de frais de la communauté de communes	125 868 €	150 100 €	159 413 €	23 956 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 294 €</b>	<b>180 685 €</b>	<b>187 821 €</b>	<b>118 900 €</b>	<b>120 000 €</b>

## Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

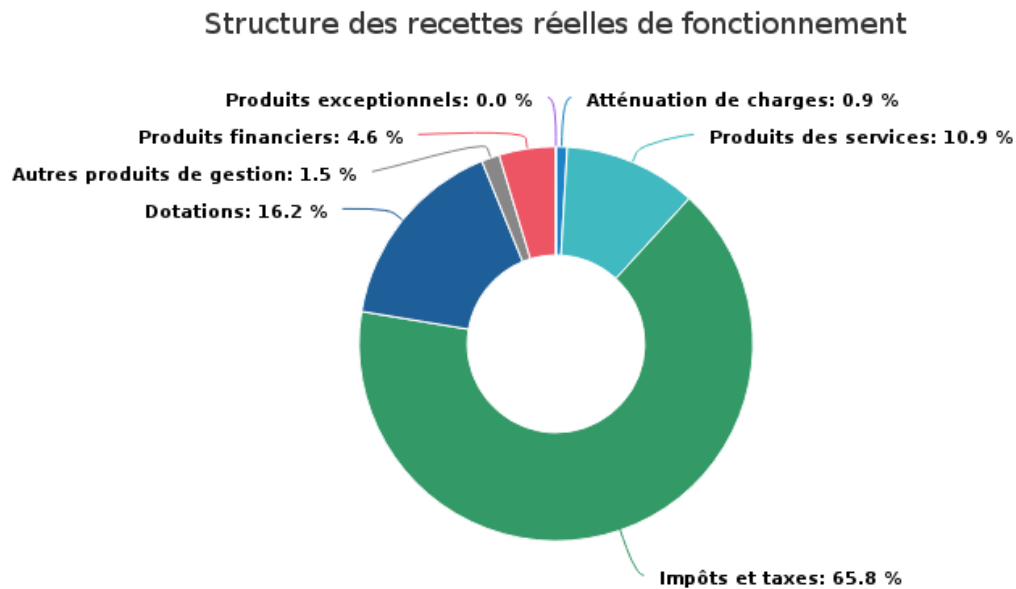


Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	3 816 779 €	3 974 669 €	4 183 638 €	4 269 285 €	2,05 %
Dotations, Subventions ou participations	1 141 642 €	1 207 807 €	1 129 667 €	1 052 398 €	-6,84 %
Autres Recettes d'exploitation	1 371 165 €	1 194 474 €	1 431 236 €	1 194 007 €	-16,58 %
Produits Exceptionnels	28 261 €	158 804 €	29 990 €	1 000 €	-96,67 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 357 847 €</b>	<b>6 535 754 €</b>	<b>6 774 531 €</b>	<b>6 516 690 €</b>	<b>-3,81 %</b>
<i>Évolution en %</i>	2,29 %	2,8 %	3,65 %	-	-

Pour mémoire, les produits exceptionnels 2020 sont liés à des cessions immobilières réalisées par la commune pour un montant de 155 334€ (anciens ateliers municipaux, parcelle à proximité du pôle santé).

Pour mémoire, l'année 2021 est marquée par la clôture du budget annexe de la Grouas entraînant la reprise d'un excédent exceptionnel de 142 546€ dans les autres recettes d'exploitation.

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 6 516 690 €, soit 966,01 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2021 (1 004,23 € / hab).




En 2022, les recettes réelles de fonctionnement devraient se décomposer de la manière suivante :

- A 65,51 % de la fiscalité directe ;
- A 16,15 % des dotations et participations ;
- A 10,85 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 1,48 % des autres produits de gestion courante ;
- A 4,61 % des produits financiers ;
- A 0,02 % des produits exceptionnels.




## Synthèse des hypothèses mises au débat dans le cadre de la préparation du budget primitif

### 2022 :

- 
- Stagnation des taux d'imposition en 2022
  - Hausse du produit fiscal de l'ordre de 2.05% en raison de l'augmentation des bases
  - Droits de mutation à 285K€
  - Perte de la DSR cible, soit 85K€
  - Stabilité de la dotation forfaitaire
  - Clôture du budget annexe transport en fin d'exercice / remboursement du personnel VAOTRAM et du personnel transport scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire
  - Diminution de la refacturation de personnel au budget assainissement : - 12K€
  - Evolution d'1% des produits des services périscolaires / 2021
  - Stagnation des produits des locations de salles / 2019

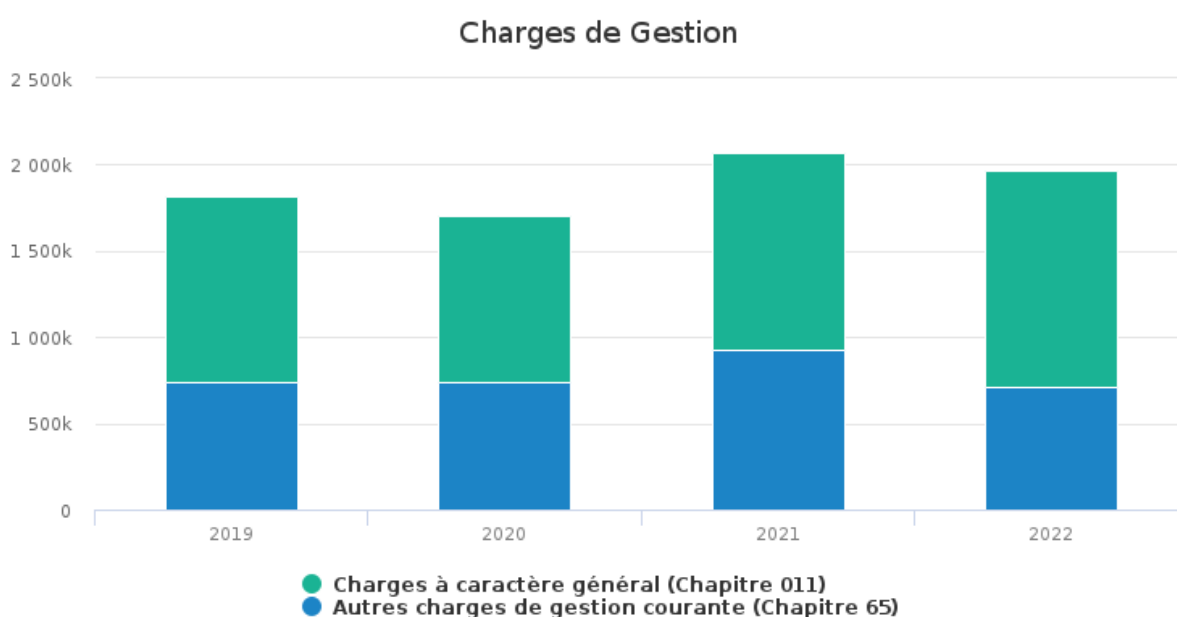
### Synthèse des hypothèses mises au débat à l'échelle du mandat :

- 
- Stagnation des taux d'imposition en 2021
  - Hausse du produit fiscal de l'ordre de 2% en raison de l'augmentation des bases
  - Evolution d'1% des produits des services

## Les dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2022. En 2021, ces charges de gestion représentaient 31,96 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2022 celles-ci devraient représenter 39,22 % du total de cette même section.



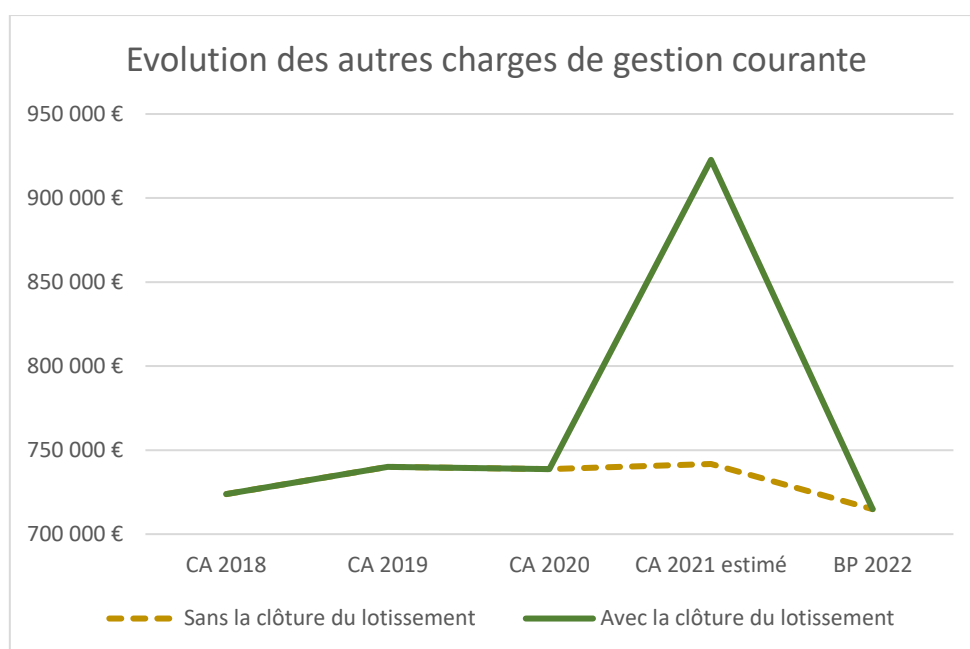
Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges à caractère général	1 077 674 €	963 780 €	1 145 581 €	1 254 222 €	9,48 %
Autres charges de gestion	740 019 €	738 693 €	922 726 €	714 871 €	-22,53 %
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>1 817 693 €</b>	<b>1 702 473 €</b>	<b>2 068 307 €</b>	<b>1 969 093 €</b>	<b>-4,8 %</b>
Évolution en %	3,02 %	-6,34 %	21,49 %	-	-

En lecture brute, les charges de gestion évolueraient de 21.49 % entre 2020 et 2021.

Dans la mesure où le résultat 2020 est fortement impacté par la crise sanitaire, il est cependant proposé de prendre en référence le CA 2019 pour analyser la tendance.

De plus, l'importante évolution s'explique en raison d'évènements conjoncturels liés à l'exercice 2021.

En premier lieu, la reprise du déficit du budget annexe du lotissement du Pont a généré une dépense 180 979,21€ imputée aux autres charges de gestion courante. Sans cette clôture, celles-ci évolueraient seulement de 0.41% entre le CA 2019 et le CA 2021 estimé.

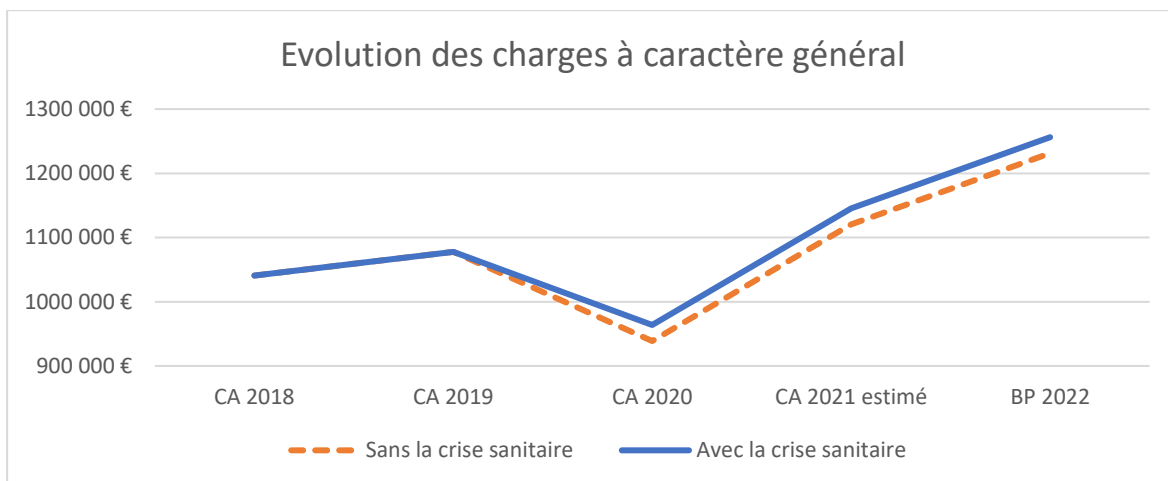


Il est rappelé que le budget annexe du lotissement du Pont est clôturé en déficit car ce budget a par ailleurs financé la réalisation de la maison de quartier pour 567 687€ ainsi que des espaces publics communs pour 1 150 475€.

Le projet dans son ensemble a bénéficié de 506 554€ de subventions, dont 222 828€ spécifiquement pour la maison de quartier.

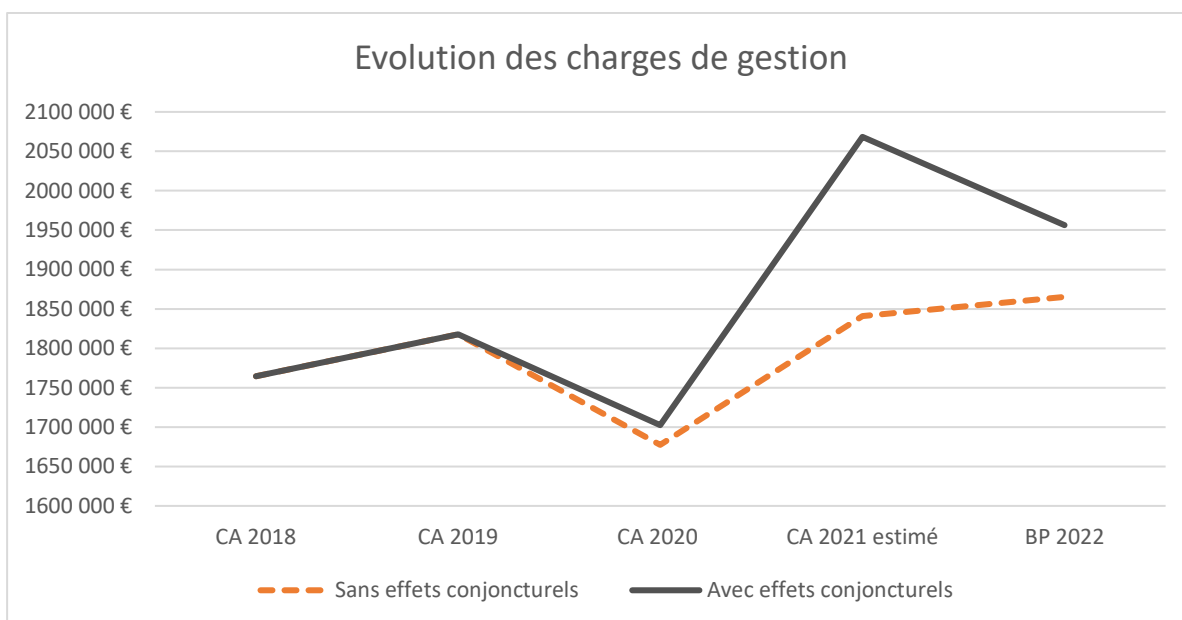
Le déficit du budget (180 979€) est donc inférieur au reste à charge de la maison de quartier pour la collectivité (283 726€).

En second lieu, une enveloppe de 25 000€ imputée aux charges de gestion courante a été consacrée en 2020 puis en 2021 à l'achat d'équipements de protection individuelle et de fournitures nécessaires en raison de la situation sanitaire. Une enveloppe du même niveau est d'ailleurs prévue en 2022.



Enfin, la collectivité ayant adhéré au service intercommunal RH commun au 1<sup>er</sup> septembre 2021, une cotisation de 21K€ augmente les charges de gestion en 2021 et un budget de 66K€ est prévu au budget 2022, ce coût supplémentaire au chapitre 011 étant neutralisé par une économie sur la masse salariale par ailleurs.

Sans la clôture du lotissement, sans les achats liés à la crise sanitaire, et sans la cotisation d'adhésion au service RH commun, les charges de gestion de la collectivité évolueraient de 1.28 % en entre le CA 2019 et le CA estimé 2021.



L'optimisation des charges de gestion courante

Ces dépenses constituent un poste de dépenses important pour la collectivité et c'est sur ce type de charges que les acteurs locaux disposent de véritables marges de manœuvre.

Aussi, dans le cadre du processus de préparation budgétaire 2022, et tenant compte de la dynamique fiscale et du soutien de l'Etat au cours des derniers exercices, les élus ont invité les services à réinterroger leurs choix budgétaires pour ajuster leurs propositions dans une perspective d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Le travail de rationalisation a porté principalement sur :

- L'optimisation des fournitures
- L'ajustement de la programmation des travaux en régie

L'année 2022 sera toutefois marquée par une augmentation importante du coût des matières premières et des énergies. Un surcoût annuel de 32K€ est envisagé sur les postes électricité et gaz.



Pour la construction du budget 2022, c'est une évolution moyenne des charges de gestion courante inférieure à 1% par an qui est visée, hors adhésion au service RH commun et coût des fluides.



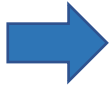
A l'échelle du mandat, c'est une évolution moyenne des charges de gestion courante de 1% par an qui est visée, hors événements exogènes imprévisibles.

Focus sur le mode de gestion des ressources humaines

Depuis le 1er septembre 2021, la commune adhère au service RH commun de la communauté de communes. Un montant de 66K€, correspondant à l'adhésion annuelle, est donc à prévoir au chapitre 011 pour 2022. Des économies seront parallèlement réalisées sur le chapitre 012.

Focus sur le subventionnement du budget transport

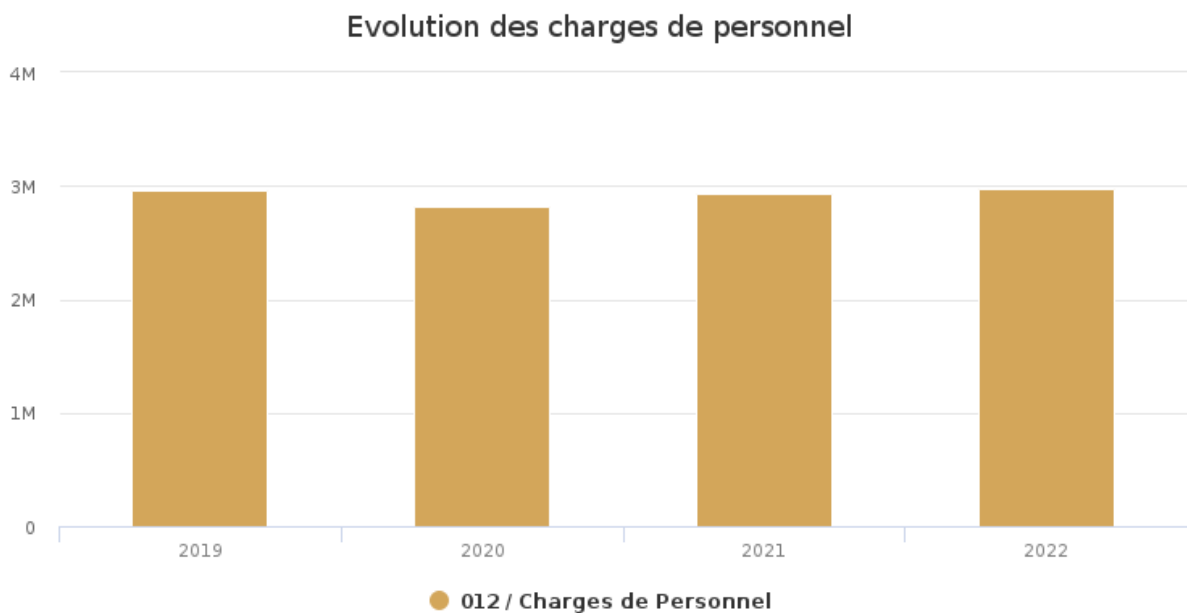
Chaque année, le budget général abonde le budget annexe transport pour assurer son équilibre. Dans le cadre des dispositions de la loi LOM, le transfert de la gestion du VAOTRAM à la communauté de communes interviendra entre le 1er janvier et le 30 juin 2022.



Pour 2022, il est retenu en hypothèses :

- Le transfert de la gestion du Vaotram au 1<sup>er</sup> juillet, soit une proratisation de la subvention de 6 mois / 12.
- La fin du transport scolaire assuré en régie à la fin de l'année scolaire 2021-2022, soit une proratisation de la subvention de 6 mois / 12.

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel



Encore une fois, dans la mesure où le résultat 2020 est fortement impacté par la crise sanitaire, il est proposé de prendre en référence le CA 2019 pour analyser la tendance.

En lecture brute, la masse salariale diminue de 0.85% entre 2019 et 2021. Toutefois, le poste d'assistant de direction est resté vacant de janvier à avril et le poste de DGA de mars à décembre. Cet effet d'aubaine est estimé à 67K€.

Afin d'évaluer la véritable évolution de la masse salariale, il convient donc de corriger ces effets d'aubaine :

	2018	2019	2020	CA 2021 estimé
<b>Masse salariale</b>	<b>2 836 870 €</b>	<b>2 955 217 €</b>	<b>2 816 357 €</b>	<b>2 930 000 €</b>
Evolution / CA N-1		4,17%	-4,70%	4,04%
Evolution / CA N-2			-0,72%	-0,85%
Absence assistant de direction de janvier à avril et DGA de mars à décembre				67 277 €
<b>TOTAL CORRIGE DES EFFETS D'AUBAINE</b>	<b>2 836 870 €</b>	<b>2 955 217 €</b>	<b>2 816 357 €</b>	<b>2 997 277 €</b>
Evolution / CA N-1		4,17%	-4,70%	6,42%
Evolution / CA N-2			-0,72%	1,42%

Avec 1.42% d'augmentation en 2 ans, l'évolution de la masse salariale est maîtrisée.

Pour l'estimation de l'évolution de la masse salariale en 2022, il est proposé de retenir les hypothèses suivantes par rapport à l'année 2021 :

- Attaché de direction et DGA en année pleine : 67 K€
- Refonte IFSE : 15K€
- Reconstitution de l'enveloppe CIA de 2021 (20K€)
- Recensement : 15K€
- Reconstitution de l'enveloppe élection 2021
- Renforcement des équipes ATSEM, accueil périscolaire et restauration scolaire suite à la réunification des écoles maternelles sur le site de l'Auneau : 11K€ en année pleine.
- Augmentation des primes d'assurance en raison de forte sinistralité : 9K€
- Avancements de grade : 5K€
- Reconstitution du renfort au service technique pour 6 mois
- Poste comptabilité à 100% en année pleine : 2K€
- Poste accueil supprimé en année pleine : - 8K€



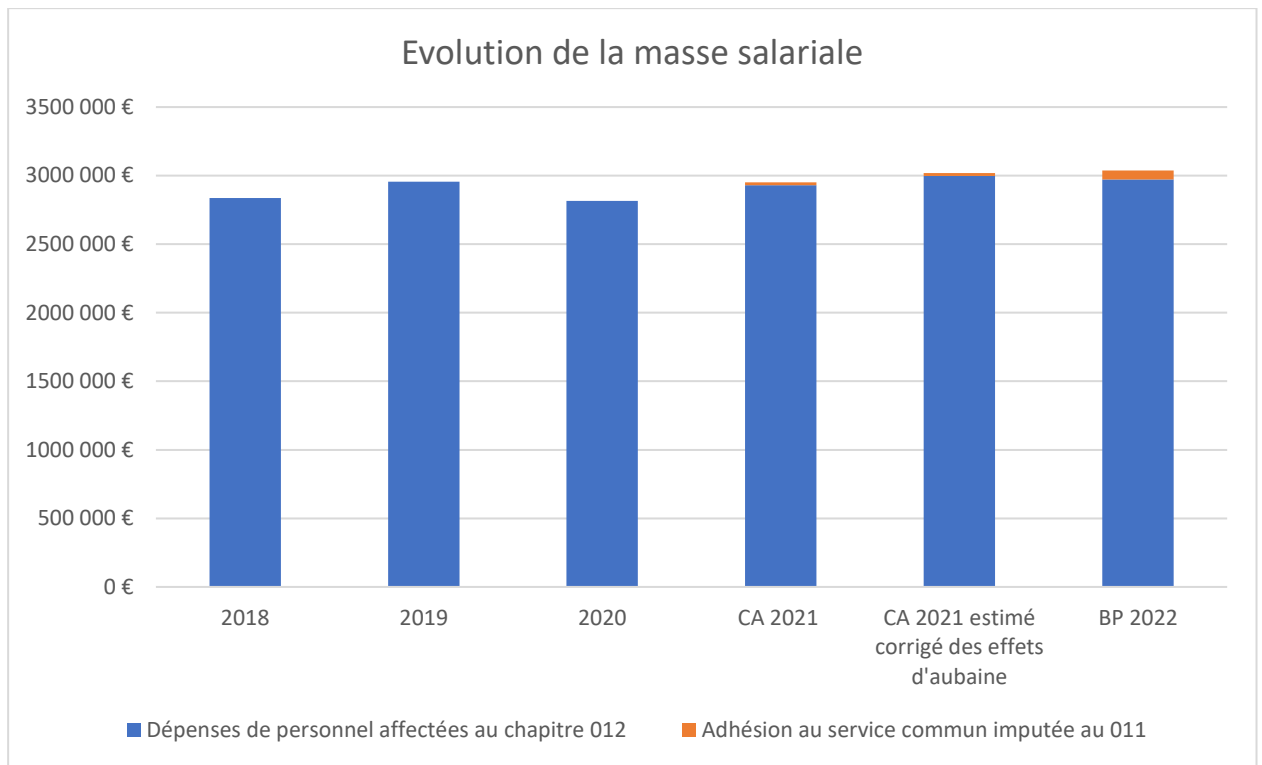
- Redéploiement d'un agent assainissement sur des missions d'entretien : - 15K€
- Poste assistant RH supprimé en année pleine : - 25K€
- Fin de la régie de transport à la fin de l'année scolaire 2021-2022 : - 35K€

En consolidant ces éléments de variation, il est envisagé une augmentation des dépenses de personnel de 1.47% en 2022. En corrigeant l'année 2021 de ses effets d'aubaine, cela correspond à une baisse de 0.81%.

Pour apprécier le coût total de la masse salariale, le tableau ci-dessous reprend également le coût de l'adhésion au service RH commun.

	2018	2019	2020	CA 2021	CA 2021 estimé corrigé des effets d'aubaine	BP 2022
Dépenses de personnel affectées au chapitre 012	2 836 870 €	2 955 217 €	2 816 357 €	2 930 000 €	2 997 277 €	2 973 000 €
Evolution / CA N-1		4,17%	-4,70%	4,04%	6,42%	1,47%
Adhésion au service commun imputée au 011				21 333 €	21 333 €	64 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 836 870 €</b>	<b>2 955 217 €</b>	<b>2 816 357 €</b>	<b>2 951 333 €</b>	<b>3 018 610 €</b>	<b>3 037 000 €</b>
Evolution / CA N-1		4,17%	-4,70%	4,79%	7,18%	2,90%
Evolution / CA N-2			-0,72%	-0,13%	2,15%	7,83%





A l'échelle du mandat, c'est une évolution maximale de 1.5% par an de la masse salariale qui est visée

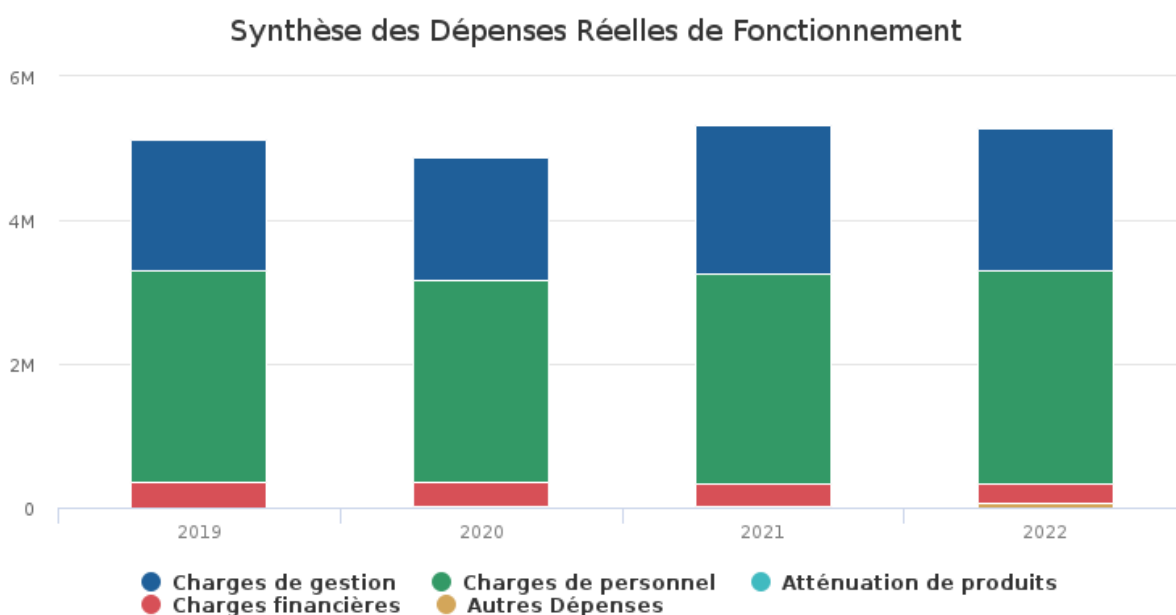
## Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la collectivité de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 de -1.02% par rapport à 2021.

Cette baisse s'explique par :

- Une évolution maîtrisée des dépenses générales et une diminution de la subvention au budget transport (- 50K€) qui permettent une évolution des charges de gestion inférieure à 1% hors adhésion au service RH commun et augmentation des fluides
- Une optimisation des charges de personnel
- Une diminution progressive et continue des charges financières
- La neutralisation de la dépense conjoncturelle liée à la clôture du budget annexe du lotissement du Pont : - 180K€ / 2021

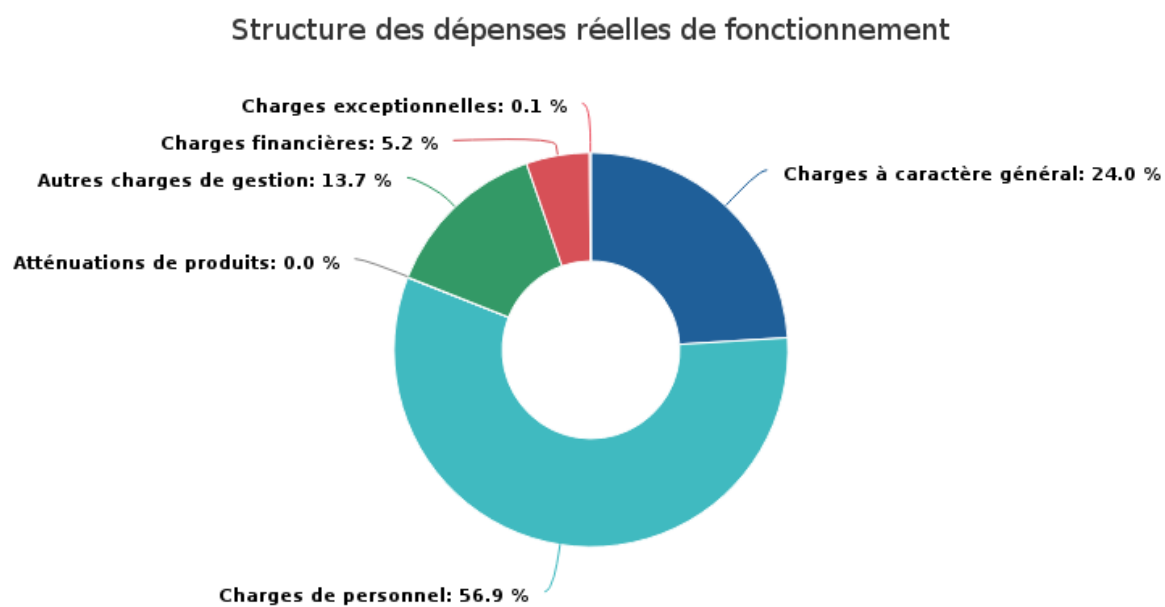
Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la collectivité sur la période 2019 - 2022.



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	1 817 693 €	1 702 473 €	2 068 307 €	1 969 093 €	-4,8 %
Charges de personnel	2 955 216 €	2 816 357 €	2 930 001 €	2 973 001 €	1,47 %
Atténuation de produits	2 279 €	824 €	824 €	1 500 €	82,04 %
Charges financières	350 648 €	319 574 €	296 925 €	272 093 €	-8,36 %
Autres dépenses	723 €	33 018 €	31 547 €	57 733 €	83,01 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 126 559 €</b>	<b>4 872 246 €</b>	<b>5 327 604 €</b>	<b>5 273 420 €</b>	<b>-1,02 %</b>
<i>Évolution en %</i>	2,91 %	-4,96 %	9,35 %	-	-

## La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 5 273 420 €, soit 781,71 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2021 (789,74 € / hab).



Ces dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- A 56,38% des charges de personnel ;
- A 23,78 % des charges à caractère général ;
- A 13,56 % des autres charges de gestion courante ;
- A 5,16 % des charges financières ;
- A 0,03 % des atténuations de produit ;
- A 0,09 % des charges exceptionnelles.



**Synthèse des hypothèses mises au débat dans le cadre de la préparation du budget primitif 2022 :**

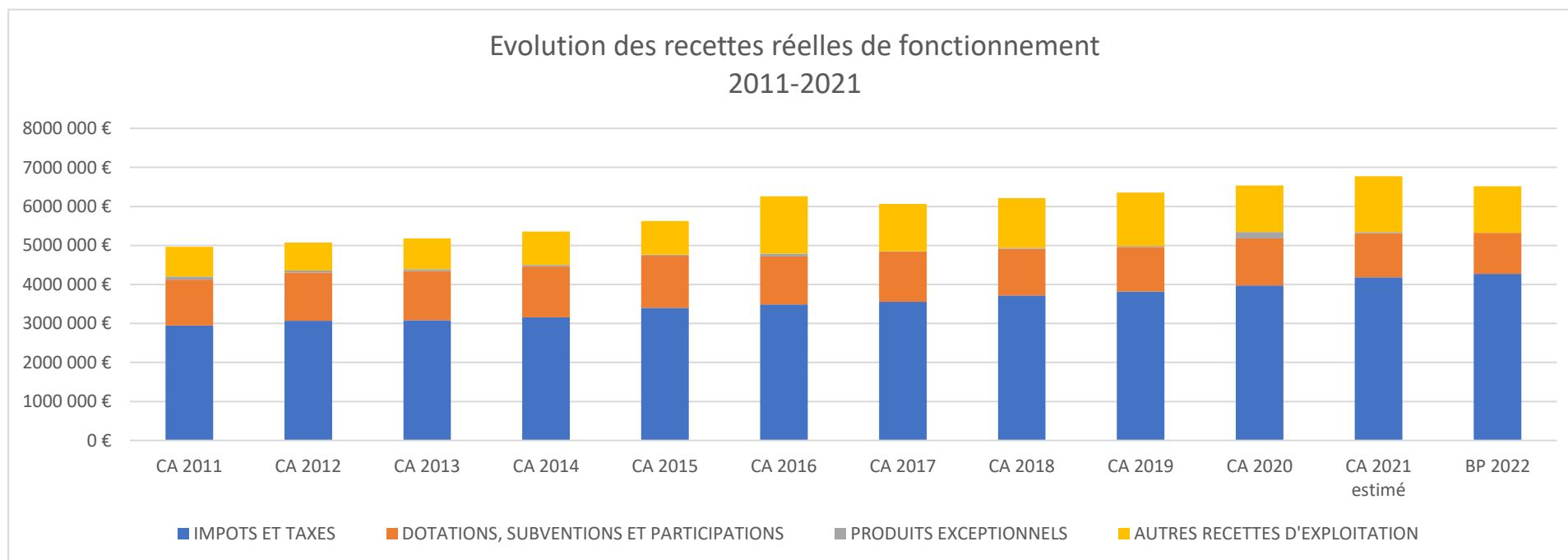
- Evolution des charges de gestion inférieure à 1% après neutralisation de la clôture du budget du Pont et hors hausse des énergies et adhésion au service RH commun et tenant compte du subventionnement du budget annexe transport 6 / 12 mois
- Augmentation de la masse salariale de 2.9%
- Stabilité des subventions accordées au secteur associatif



**Synthèse des hypothèses mises au débat à l'échelle du mandat :**

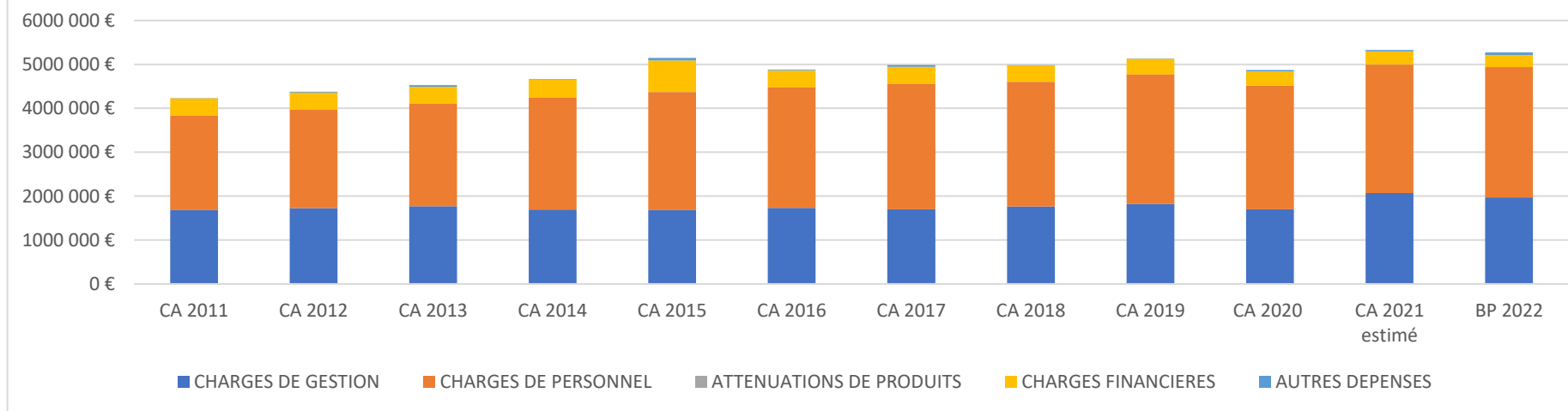
- Evolution des charges de gestion courante de 1% par an après neutralisation des effets d'aubaine et des effets liés aux évènements exogènes imprévisibles
- Evolution de la masse salariale à 1.5% par an maximum en moyenne

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	BP 2022
IMPOTS ET TAXES	2 944 278 €	3 068 822 €	3 082 878 €	3 154 113 €	3 398 285 €	3 487 679 €	3 556 394 €	3 715 911 €	3 816 785 €	3 974 669 €	4 183 638 €	4 269 285 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPA	1 174 859 €	1 236 439 €	1 259 697 €	1 306 278 €	1 335 058 €	1 226 008 €	1 285 401 €	1 192 000 €	1 141 643 €	1 207 807 €	1 129 667 €	1 052 398 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	81 499 €	50 086 €	50 457 €	39 249 €	25 899 €	75 198 €	8 831 €	26 787 €	28 262 €	158 804 €	29 991 €	1 000 €
AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	762 807 €	718 921 €	784 910 €	855 160 €	868 804 €	1 474 503 €	1 211 505 €	1 280 599 €	1 371 163 €	1 194 474 €	1 431 235 €	1 194 007 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 963 442 €</b>	<b>5 074 268 €</b>	<b>5 177 943 €</b>	<b>5 354 800 €</b>	<b>5 628 046 €</b>	<b>6 263 388 €</b>	<b>6 062 131 €</b>	<b>6 215 298 €</b>	<b>6 357 853 €</b>	<b>6 535 754 €</b>	<b>6 774 532 €</b>	<b>6 516 690 €</b>

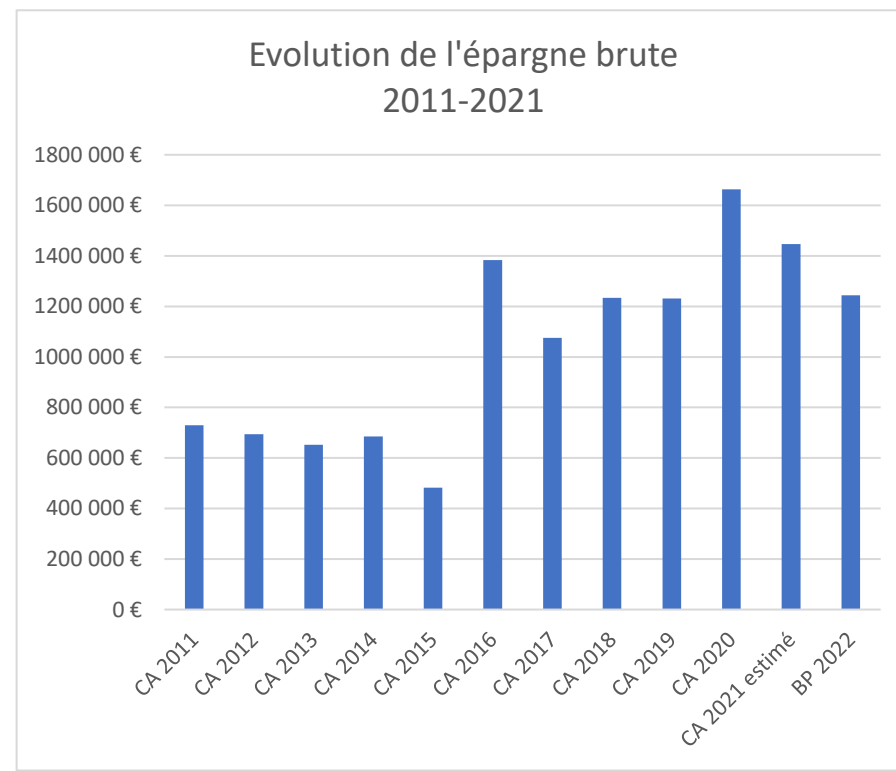
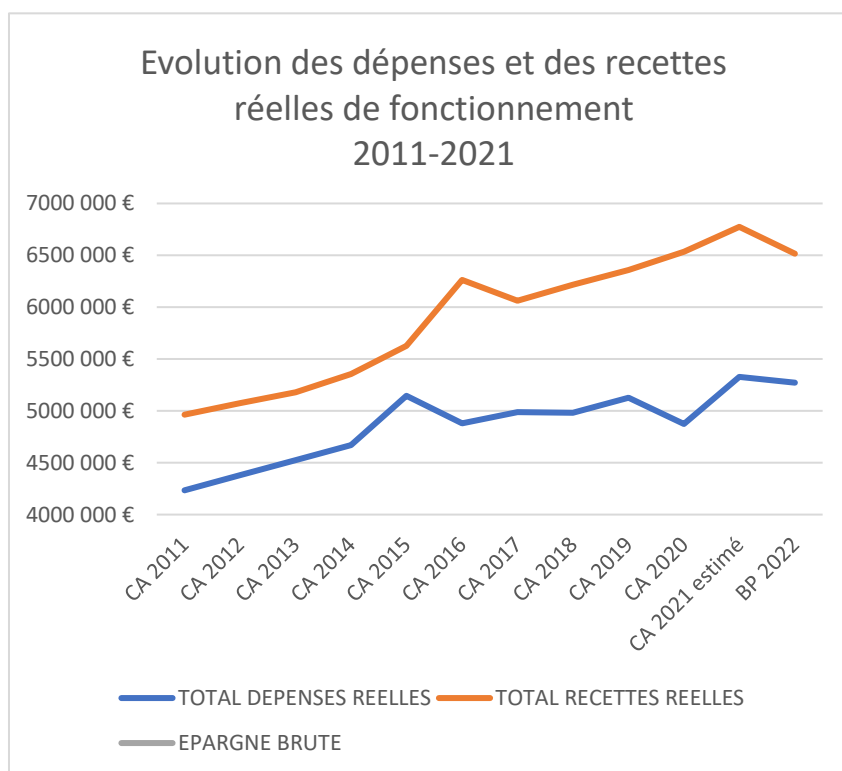


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé	BP 2022
CHARGES DE GESTION	1 685 323 €	1 724 161 €	1 771 879 €	1 692 210 €	1 682 961 €	1 733 141 €	1 703 415 €	1 764 479 €	1 817 692 €	1 702 475 €	2 068 309 €	1 969 093 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 150 016 €	2 245 379 €	2 329 311 €	2 545 580 €	2 690 875 €	2 746 276 €	2 849 399 €	2 836 870 €	2 955 217 €	2 816 357 €	2 930 000 €	2 973 000 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	968 €	924 €	1 296 €	356 €	381 €	11 €	592 €	630 €	2 279 €	824 €	824 €	1 500 €
CHARGES FINANCIERES	390 419 €	389 766 €	390 455 €	414 652 €	715 807 €	378 855 €	395 660 €	379 024 €	350 648 €	319 575 €	296 925 €	272 093 €
AUTRES DEPENSES	7 355 €	19 554 €	32 921 €	16 268 €	55 335 €	21 321 €	37 594 €	556 €	723 €	33 018 €	31 547 €	57 733 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 234 081 €</b>	<b>4 379 784 €</b>	<b>4 525 862 €</b>	<b>4 669 065 €</b>	<b>5 145 360 €</b>	<b>4 879 604 €</b>	<b>4 986 660 €</b>	<b>4 981 559 €</b>	<b>5 126 559 €</b>	<b>4 872 248 €</b>	<b>5 327 605 €</b>	<b>5 273 418 €</b>

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement  
2011-2021



	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	A 2021 estim	BP 2022
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	4 234 081 €	4 379 784 €	4 525 862 €	4 669 065 €	5 145 360 €	4 879 604 €	4 986 660 €	4 981 559 €	5 126 559 €	4 872 248 €	5 327 605 €	5 273 418 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	4 963 442 €	5 074 268 €	5 177 943 €	5 354 800 €	5 628 046 €	6 263 388 €	6 062 131 €	6 215 298 €	6 357 853 €	6 535 754 €	6 774 532 €	6 516 690 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	729 361 €	694 484 €	652 080 €	685 734 €	482 686 €	1 383 784 €	1 075 471 €	1 233 738 €	1 231 294 €	1 663 506 €	1 446 927 €	1 243 271 €

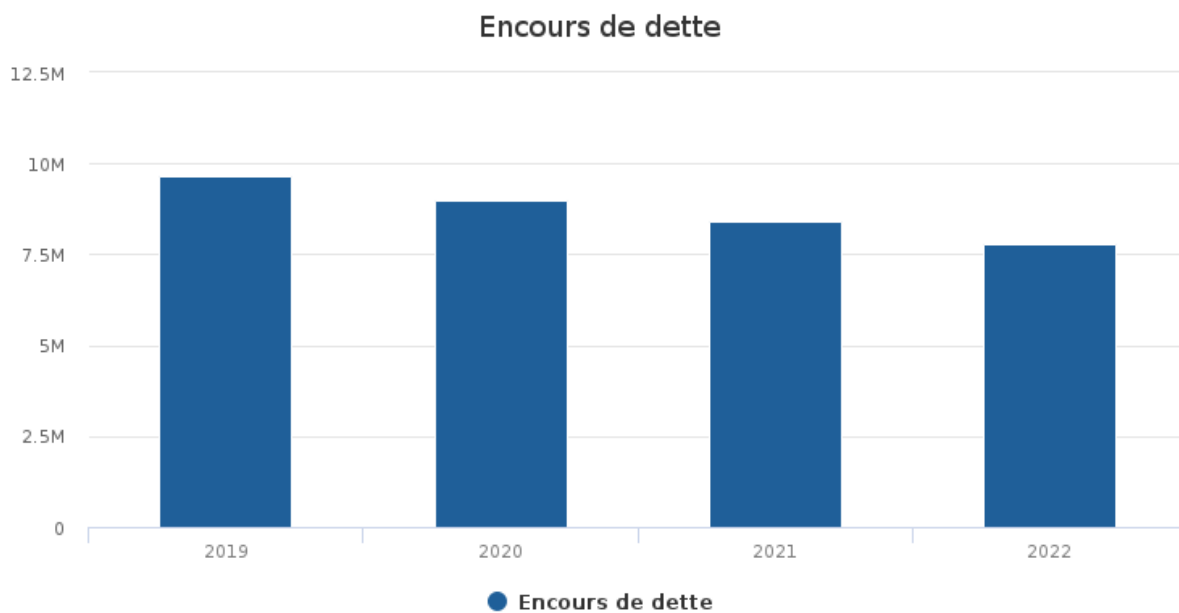




## L'endettement de la collectivité

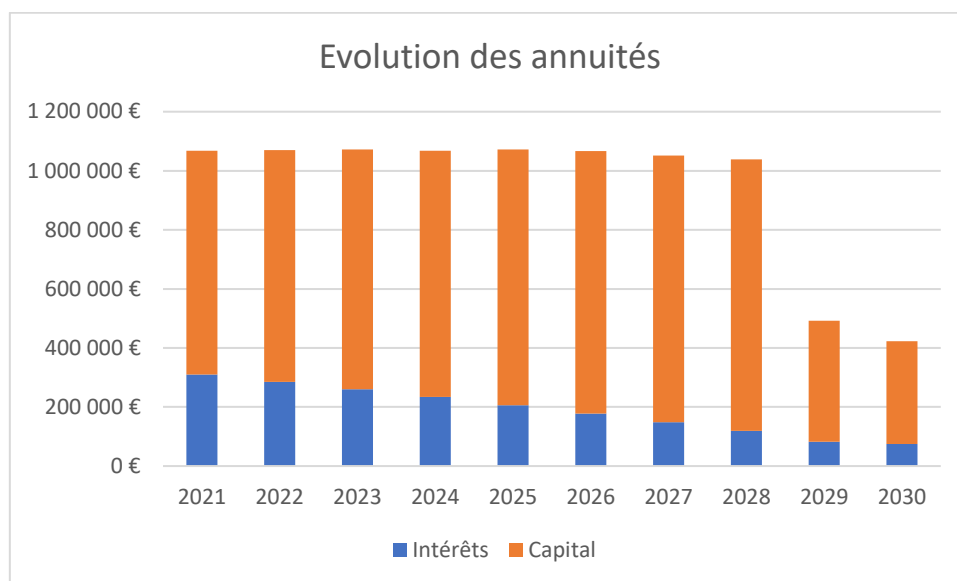
Diminuer l'encours de la dette

L'encours de dette de la Collectivité a diminué ces derniers exercices. Pour l'exercice 2022, l'encours de dette sera de 7 458 376 € sur le budget principal.



Les charges financières représenteront 5,45 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Emprunt Contracté	0 €	37 100 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	354 805 €	331 458 €	309 757 €	283 597 €	-8,45 %
Capital Remboursé	679 476 €	705 982 €	757 784 €	784 457 €	3,52 %
<b>Annuité</b>	<b>1 034 281 €</b>	<b>1 037 440 €</b>	<b>1 067 541 €</b>	<b>1 068 054 €</b>	<b>0,05 %</b>
Encours de dette	9 669 499 €	9 000 617 €	8 242 833 €	7 458 376 €	-9,52 %

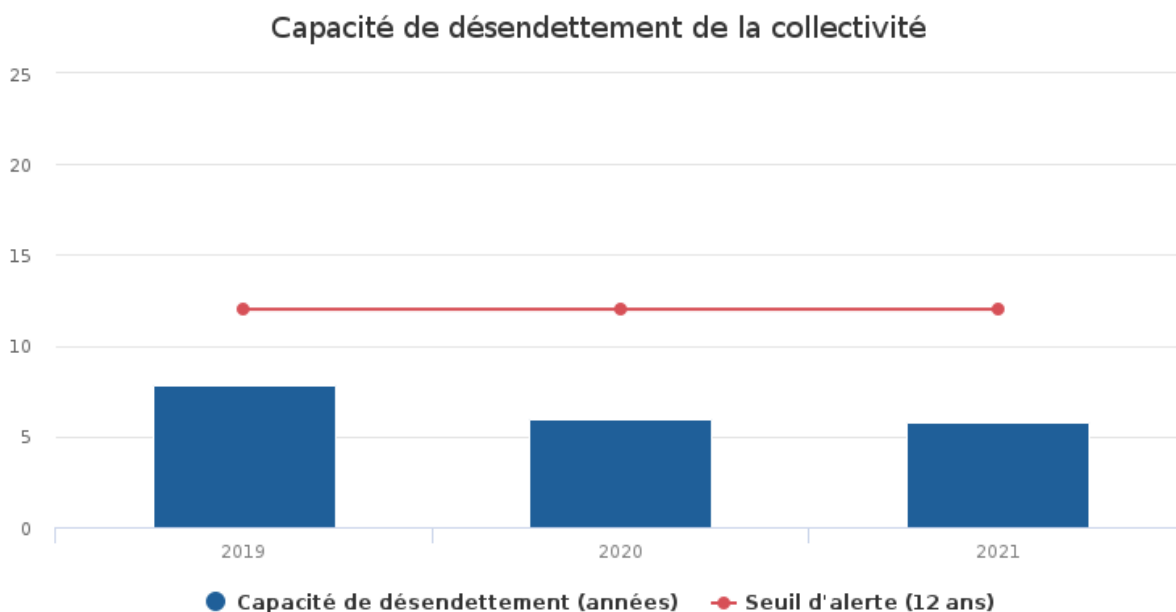


#### Améliorer la solvabilité de la collectivité

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).



## Les investissements de la collectivité

### Les épargnes de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice
- L'autofinancement des investissements

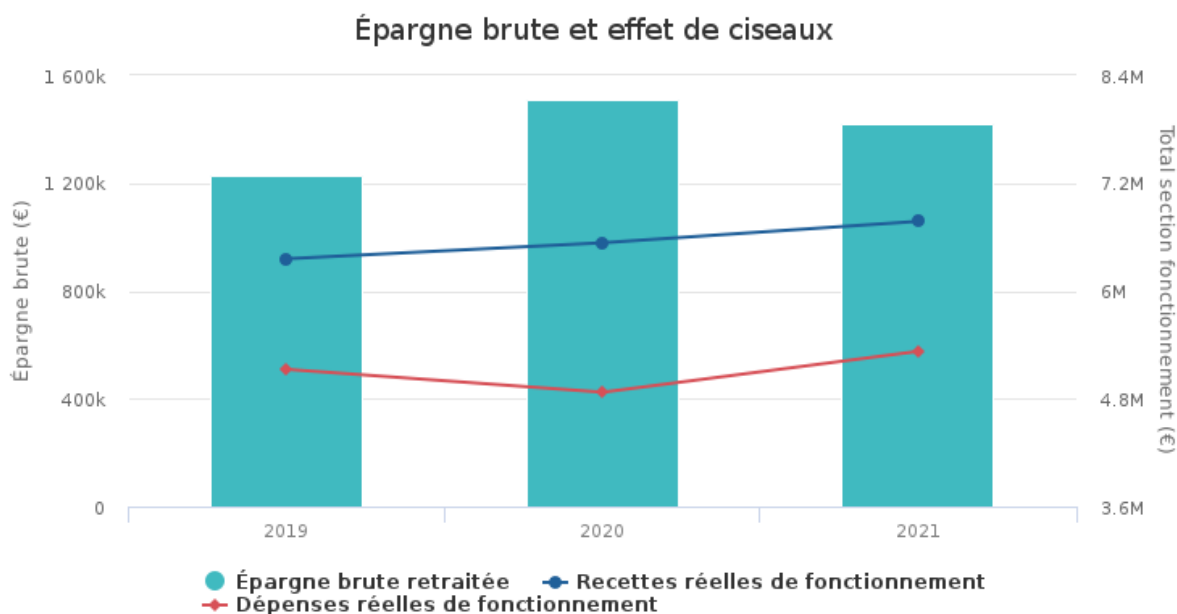
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel est soustrait le montant des remboursements du capital des emprunts souscrits.

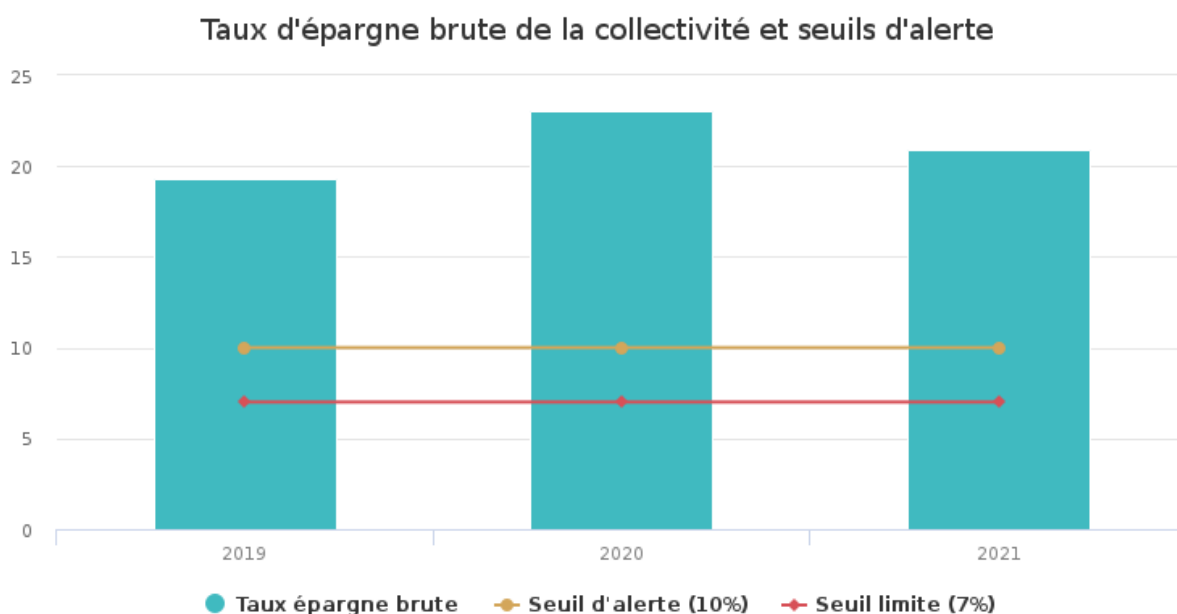
**Le taux d'épargne brute** correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Année	2019	2020	CA 2021 estimé	BP 2022
Recettes Réelles de fonctionnement	6 357 847	6 535 754	6 774 531	6 516 690
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>28 261</i>	<i>158 804</i>	<i>29 990</i>	<i>1 000</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	5 126 559	4 872 246	5 327 604	5 273 418
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>723</i>	<i>5 763</i>	<i>1 864</i>	<i>5 000</i>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 230 388</b>	<b>1 508 174</b>	<b>1 419 377</b>	<b>1 243 271</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>19.35 %</b>	<b>23.08 %</b>	<b>20.95 %</b>	<b>19.08%</b>
Amortissement de la dette	679 476 €	705 982 €	757 784 €	784 457 €
<b>Epargne nette</b>	<b>550 912</b>	<b>802 192</b>	<b>661 593</b>	<b>458 814</b>
Encours de dette	9 669 499 €	9 000 617 €	8 242 833 €	7 458 376 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,86</b>	<b>5,97</b>	<b>5,81</b>	<b>5.99</b>

Le calcul de l'épargne brute est le suivant : recettes réelles - chap 775 (produits de cessions d'immobilisation) - dépenses réelles.



Pour mémoire, l'augmentation de l'épargne brute en 2020 a pour conséquence d'améliorer la situation financière de la collectivité. Cette tendance est en partie liée à des effets d'aubaine liés à la crise sanitaire (diminution de la masse salariale et des frais généraux).



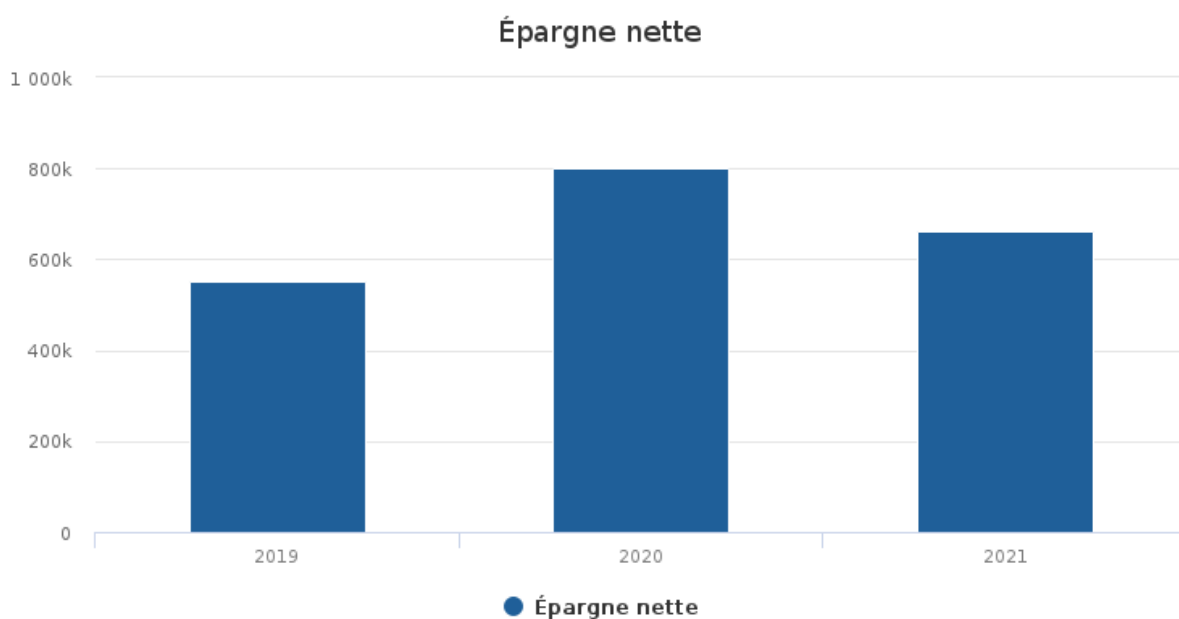
Deux seuils d'alerte sont présentés ci-dessus. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Pour 2020 puis en 2021, la Collectivité dispose d'un taux d'épargne brute satisfaisant et encore éloigné des premiers seuils d'alerte (10%).

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'épargne nette de la collectivité jusqu'en 2021.



## Les subventions

Pour financer la rénovation et l'extension du pôle santé, l'Etat accompagnera la collectivité à hauteur de 60K€ eu titre de la DSIL rénovation thermique et à hauteur de 124K€ au titre de la DSIL plan de relance.

Pour financer la voie cyclable avec épaulement route de Bois Martin, l'Etat accompagnera la collectivité à hauteur de 32K€ eu titre de la DETR

Pour financer le terrain de football synthétique, le Département de la Sarthe accompagnera la collectivité à hauteur de 120K€ au titre du fonds territorial de relance.

	DSIL	DETR	Fonds territorial de relance	Total
Rénovation et extension du pôle santé	184 019 €			184 019 €
Voie cyclable route de Bois Martin		31 719 €		31 719 €
Terrain de football synthétique			119 616 €	119 616 €
<b>Total</b>	184 019 €	31 719 €	119 616 €	335 354 €

Au titre de 2022, il est envisagé de solliciter les concours de l'Etat pour les projets suivants :

- 1 : Réalisation du terrain synthétique
2. Rénovation thermique des services techniques
3. Rénovation de l'éclairage public – Lotissement Pléiade

En conséquence, il est retenu en hypothèse un niveau global de subvention de 150 000€.

## Les autres recettes d'investissement

Il est retenu en hypothèse :

- FCTVA : 300K€
- Taxe d'aménagement : 150K€

## La capacité d'investissement 2022

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la collectivité ces dernières années avec une projection jusqu'en 2022.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris).

Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de la collectivité.



Année	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles	681 451 €	2 012 713 €	919 376 €	€
Remboursement de la	679 476 €	705 982 €	758 284 €	784 457 €
Restes à réaliser	-	-	-	331 541 €
Dépenses	1 360 927 €	2 718 695 €	1 677 660 €	1 115 998 €

Année	2019	2020	2021	2022
Subventions	157 566 €	152 848 €	4 352 €	485 354 €
FCTVA	76 694 €	0 €	226 757 €	300 030 €
Autres ressources	137 829 €	188 308 €	100 915 €	150 000 €
Opération d'ordre	578 664 €	732 933 €	591 405 €	682 692 €
Emprunt	0 €	40 600 €	0 €	0 €
Autofinancement (affectation + virement)	155 597 €	605 325 €	1 671 697 €	1 890 942 €
Restes à réaliser	-	-	-	850 424 €
Recettes d'investissement	1 106 350 €	1 720 014 €	2 595 126 €	4 359 442 €

Résultat n-1	-353 741 €	-608 319 €	-1 607 000 €	-689 535 €
Solde	-608 318 €	-1 607 000 €	-689 535 €	2 553 909 €

Tenant compte des résultats estimés 2021 en sections de fonctionnement et d'investissement et des hypothèses présentées plus haut en matière de dépenses et recettes de fonctionnement et recettes d'investissement, la capacité d'investissement 2022 est évaluée à 2 553 909€.

Les dépenses d'équipement pour l'année 2022

A ce stade, les projets suivants ont été identifiés :

<b>Social - santé</b>		<b>552 500 €</b>
21318	Travaux extension pôle santé	550 000 €
21318	Test d'étanchéité	2 500 €
<b>Vie Locale - Cadre de Vie - Associations</b>		<b>924 350 €</b>
<b>Fêtes et cérémonies</b>		<b>1 500 €</b>
2184	Matériel festivités	1 500 €
<b>Equipements sportifs</b>		<b>823 000 €</b>
2128	Mission SPS terrain synthétique	1 500 €
2128	Travaux terrain synthétique y compris reprise de l'éclairage terrain Prezelus	800 000 €
21318	Audit énergétique ancien vestiaire de football + tribune	1 500 €
21318	Restructuration salle de Lyon avec les modulaires rue de la Juiverie	20 000 €
<b>Centre Rabelais</b>		<b>8 000 €</b>
21318	Relamping phase 2	5 000 €
21318	Adoucisseur	3 000 €
<b>Eglise</b>		<b>90 000 €</b>
21318	Travaux	90 000 €
<b>Bibliothèque</b>		<b>1 850 €</b>
2184	Etagère à livres + bacs à album	1 700 €
2183	Douchette à livres	150 €
<b>Enfance Jeunesse Affaires Scolaires</b>		<b>29 450 €</b>
<b>Groupe scolaire Épau</b>		<b>1 750 €</b>
2184	Mobilier élémentaire pour une classe	1 750 €
<b>Groupe scolaire Auneau</b>		<b>8 700 €</b>
2184	10 lits supersposés en remplacement des vieux lits de camp	5 000 €
2184	Meubles de rangement pour périscolaire Auneau - 2 casiers vestiaire 4 portes à clés	2 700 €
21312	Arceaux pour le stationnement vélos	1 000 €
<b>Restaurants scolaires</b>		<b>19 000 €</b>
21312	Création d'une porte coulissante restaurant scolaire de l'Epau	2 000 €
21312	Remplacement des compresseurs des chambres froides restaurant scolaire de l'Epau	15 000 €
21312	Relamping Led restaurant scolaire Auneau	2 000 €
21318	Projet structurant à définir en fonction des conclusions de l'étude relative à la requalification du centre-ville	400 000 €

<b>Environnement - Espaces Verts - Voies douces - Cimetière</b>		<b>239 500 €</b>
<b>Cimetière</b>		<b>5 000 €</b>
2116	Cavernes	5 000 €
<b>Circulations douces</b>		<b>150 000 €</b>
2128	Aménagement d'une voie ou bande cyclable avec épaulement - route du Bois Martin y compris plateau surélevé	130 000 €
2128	MOE traversée cyclable Est-Ouest + jonction Cointise-Ludwigsau	20 000 €
<b>Autres espaces verts ou publics</b>		<b>45 000 €</b>
2128	Aménagement paysager	5 000 €
2128	Arbres de naissance	5 000 €
2151	Réfection pieds d'arbre rue Basse	20 000 €
2128	MOE coulée verte	15 000 €
<b>Matériel / mobilier</b>		<b>39 500 €</b>
2188	Mobilier extérieur	3 500 €
2188	Tondeuse autoportée	35 000 €
2188	Arceaux pour le stationnement vélos dans le centre-bourg	1 000 €
<b>Voirie - Eclairage public</b>		<b>199 000 €</b>
<b>Travaux voirie</b>		<b>159 000 €</b>
2151	Etude d'enfouissement des réseaux	30 000 €
2151	Divers voirie annuel (montant 2021)	25 000 €
2151	Abaissement de bordures (refacturation)	5 000 €
2151	Réfection de trottoirs (rue Jacques Peletier - cheminement piéton Auneau, Er	30 000 €
2151	Réfection surfacique - Impasse F. Villon	3 000 €
2151	Aménagement trottoir route du Bois Martin - Jonction Lotissement Domaine des Pins y compris marquage-piquetage - test amiante dans les	20 000 €
2151	Aménagement du parking Santé 72 au travail et des abords du pôle santé	10 000 €
2151	Création d'avaloirs sur l'écoquartier (dernier barrage avant les étangs)	3 000 €
2151	GIEP Impasse Hauteclair - rue St Jacques - Grande rue - rue Voltaire)	16 000 €
2151	Aménagement du quai de déchargement Aleop	12 000 €
2151	Signalisation et signalétique	5 000 €
<b>Travaux éclairage public - feux tricolores</b>		<b>40 000 €</b>
2151	Rénovation éclairage (luminaires boules) - lotissement Pléiade	25 000 €
2151	Rénovation carrefour à feux tricolores Juiverie-Jean Jaurès-St Jacques	10 000 €
2151	Déplacement coffret électrique feux tricolore rue du Pont d'Aquitaine	5 000 €

<b>Urbanisme</b>		<b>8 000 €</b>
202	Modification simplifiée PLU	3 500 €
202	Etude d'aménagement cœur de bourg	4 500 €
<b>Moyens généraux</b>		<b>193 401 €</b>
<b>Equipement des services administratifs/SDIT</b>		<b>95 355 €</b>
2051	Logiciels professionnels (Berger Levraut)	37 215 €
2051	Autocad	2 340 €
2051	OS serveurs	4 000 €
2051	Licences OS	5 600 €
2051	Sogelink	2 000 €
2051	Service / Abonnement / Licence / Prestations	4 000 €
2184	Ecran de retour pour retransmission CM	700 €
2184	Onduleurs	1 000 €
2184	Déploiement et migration téléphonie fixe + formations	8 000 €
2184	Réseaux-switches	4 000 €
2184	Postes de travail et matériel informatique dans le cadre du SDIT	26 500 €
<b>Police municipale</b>		<b>2 009 €</b>
2183	PVE	1 721 €
2051	Logiciel métier	288 €
<b>Communication</b>		<b>14 037 €</b>
	Maintenance du site internet	1 888 €
	Ecran d'informations digital	11 429 €
	Application ville mobile	720 €
<b>Mairie</b>		<b>25 000 €</b>
21311	Signalétique Mairie - services techniques	5 000 €
2184	Rénovation Mairie (faux plafond étage, création d'un sanitaire)	20 000 €
<b>Services techniques</b>		<b>50 000 €</b>
21318	Rénovation thermique	50 000 €
<b>Hygiène sécurité</b>		<b>7 000 €</b>
2188	Défibrillateurs	3 000 €
2188	Matériel ergonomique (repose pied - porte-feuille, souris ergonomique, chaise...) -	3 000 €
2188	Aspirateurs	1 000 €

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 546 201 €</b>
----------------------	--------------------

Le Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat

A l'échelle de la période 2021-2026, il est identifié une capacité d'investissement de l'ordre de 7 800 000€ en retenant les hypothèses suivantes :

- Dépenses :
  - Evolution des charges de gestion courante à 1% par an en moyenne, après clôture du budget annexe transport
  - Evolution de la masse salariale à 1.5% par an en moyenne, après clôture du budget annexe transport
  - Intégration de charges de fonctionnement générées par les nouveaux investissements (1% du montant investi en N-1)
  
- Recettes :
  - Evolution des produits des services, des autres produits de gestion courante à 1% par an en moyenne, après retraitements liés aux effets conjoncturels
  - Evolution des produits des impôts et taxes à 2% par an en moyenne

**PROSPECTIVE FINANCIERE**

	PROSPECTIVE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Hypothèses
<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	<b>RESULTAT REPORTE</b>	501 353 €	1 159 193 €	403 391 €	841 273 €	170 242 €	90 480 €	
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	6 774 532 €	6 516 690 €	6 554 592 €	6 649 555 €	6 746 338 €	6 844 977 €	
	Attenuation de charges	75 522 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
	Produits des services	781 456 €	707 024 €	663 594 €	670 230 €	676 932 €	683 701 €	1% par an à partir de la projection BP 2022 - 50K€ pour le remboursement du personnel régie de transport
	Impôts et taxes	4 183 638 €	4 269 285 €	4 354 671 €	4 441 764 €	4 530 599 €	4 621 211 €	2% par an en raison de l'évolution des bases et de la dynamique des droits de mutation
	Dotations et participations	1 129 667 €	1 052 398 €	1 052 398 €	1 052 398 €	1 052 398 €	1 052 398 €	Perte de la DSR cible en 2021 et 2022 puis stabilité
	Autres produits de gestion courante	246 388 €	96 685 €	90 582 €	91 488 €	92 403 €	93 327 €	1% par an à partir de la projection BP 2022 - 7K€ pour la location du bâtiment rue de la Juiverie
	Produits financiers	300 615 €	300 615 €	300 615 €	300 615 €	300 615 €	300 615 €	Stabilité
	Produits exceptionnels	29 991 €	1 000 €					
	Reprises sur amortissement et provisions	27 255 €	29 683 €	32 733 €	33 060 €	33 391 €	33 725 €	1% par an
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 327 605 €</b>	<b>5 273 418 €</b>	<b>5 202 774 €</b>	<b>5 248 051 €</b>	<b>5 305 376 €</b>	<b>5 358 067 €</b>		
Charges à caractère général	1 145 582 €	1 254 222 €	1 266 764 €	1 279 432 €	1 292 226 €	1 305 148 €	1% par an à partir de la projection BP 2022	
Charges de personnel	2 930 000 €	2 973 000 €	2 982 070 €	3 026 801 €	3 072 203 €	3 118 286 €	1,5% par an à partir de la projection BP 2022 - 35K€ en raison de la clôture du budget transport en 2023.	
Atténuation des produits	824 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €		
Autres charges de gestion courante	922 727 €	714 871 €	646 270 €	652 732 €	659 260 €	665 852 €	1% par an à partir de la projection BP 2022 - 75K(e) en raison de la clôture du budget transport en 2023.	
Charges financières	296 925 €	272 093 €	246 610 €	220 695 €	192 963 €	164 719 €	Selon tableaux d'amortissement	
Charges exceptionnelles	1 864 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
Provisions	29 683 €	32 733 €	33 060 €	33 391 €	33 725 €	34 062 €	1% par an	
Dépenses imprévues	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
Coût de fonctionnement généré par les investissements			21 500 €	28 500 €	48 500 €	63 500 €	Hypothèse : 1% des dépenses d'investissement de l'année N-1	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>618 955 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>828 491 €</b>	<b>561 099 €</b>	<b>669 646 €</b>	<b>719 332 €</b>	<b>758 789 €</b>	<b>804 737 €</b>		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>1 329 844 €</b>	<b>1 720 292 €</b>	<b>1 073 037 €</b>	<b>1 560 605 €</b>	<b>929 032 €</b>	<b>895 217 €</b>		
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 446 927 €</b>	<b>1 243 272 €</b>	<b>1 351 819 €</b>	<b>1 401 504 €</b>	<b>1 440 962 €</b>	<b>1 486 910 €</b>		
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>689 143 €</b>	<b>458 815 €</b>	<b>538 882 €</b>	<b>566 969 €</b>	<b>575 238 €</b>	<b>597 511 €</b>		
<b>I N V E S T I S S E M E N T</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 671 697 €	170 651 €	1 316 900 €	231 764 €	1 390 362 €	838 551 €	
	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	332 024 €	935 384 €	599 000 €	762 000 €	845 000 €	495 000 €	
	<b>SUBVENTIONS</b>	3 772 €	485 354 €	105 000 €	500 000 €	375 000 €	105 000 €	15% des investissements courants à compter de 2023 et 25% du projet d'investissement structurant
	<b>FCTVA</b>	226 757 €	300 030 €	344 000 €	112 000 €	320 000 €	240 000 €	16% du montant d'investissement N-1
	<b>AVANCES FORFAITAIRES</b>							
	<b>VENTE DE TERRAINS</b>	1 646 €						
	<b>EMPRUNT</b>							
	<b>TAXE AMENAGEMENT</b>	99 849 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	
	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>591 405 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>	<b>682 692 €</b>	
	<b>RESULTAT REPORTE</b>	-1 607 000 €	-689 534 €	-1 316 900 €	-231 764 €	-1 390 362 €	-838 551 €	
	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	1 677 141 €	2 934 457 €	1 512 937 €	2 834 535 €	2 365 724 €	1 589 399 €	
	<b>REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS</b>	757 784 €	784 457 €	812 937 €	834 535 €	865 724 €	889 399 €	Selon tableaux d'amortissement
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	918 857 €	2 150 000 €	700 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	700 000 €	Hypothèse d'un investissement structurant en 2024-2025
	<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS</b>	500 €						
	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>							
<b>AVANCES FORFAITAIRES</b>								
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>	<b>519 €</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-754 231 €</b>	<b>-1 316 900 €</b>	<b>-231 764 €</b>	<b>-1 390 362 €</b>	<b>-838 551 €</b>	<b>-412 226 €</b>		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-689 534 €</b>	<b>-1 316 900 €</b>	<b>-231 764 €</b>	<b>-1 390 362 €</b>	<b>-838 551 €</b>	<b>-412 226 €</b>		
<b>RAR</b>	<b>518 883 €</b>							
					<b>SOLDE</b>	<b>482 991 €</b>		

## Les ratios de la Collectivité

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2019 à 2022.

Ratios / Année	2019	2020	2021	2022
1 - DRF € / hab.	769,52	725,79	789,74	781,71
2 - Fiscalité directe € / hab.	502,97	516,41	535,12	552,92
3 - RRF € / hab.	954,35	973,6	1 004,23	966,01
4 - Dép d'équipement € / hab.	102,29	299,82	136,21	0,0
5 - Dette / hab.	1 451,44	1 340,77	1 221,88	1 105,6
6 DGF / hab	150,24	156,82	141,09	130,2
7 - Dép de personnel / DRF	57,65 %	57,8 %	55 %	56,38 %
8 - CMPF	126,42 %	127,69 %	128,5 %	128,5 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	91,32 %	85,35 %	89,83 %	92,96 %
10 - Dép d'équipement / RRF	10,72 %	30,8 %	13,56 %	0 %
11 - Encours de la dette /RRF	152,09 %	137,71 %	121,67 %	126,49 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

## Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Commune en France	R1 €/h	R2 €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R8 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	871	312	1168	565	666	258	24	-	83	48	57
100 à 200 hab.	659	283	876	385	580	200	29	-	85	44	66
200 à 500 hab.	583	296	753	304	547	162	36	-	87	40	73
500 à 2 000 hab.	622	337	785	296	625	152	44	-	88	38	80
2 000 à 3 500 hab.	725	404	901	311	717	150	50	-	89	35	80
3 500 à 5 000 hab.	829	454	1016	330	773	150	53	-	89	32	76
5 000 à 10 000 hab.	935	507	1133	305	860	153	56	-	90	27	76
10 000 à 20 000 hab.	1087	574	1284	310	886	176	59	-	92	24	69
20 000 à 50 000 hab.	1223	645	1417	303	1050	199	61	-	94	21	74
50 000 à 100 000 hab.	1323	676	1542	332	1410	213	61	-	94	22	91
100 000 hab. ou plus hors Paris	1151	650	1336	226	1104	208	59	-	95	17	83

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source [www.collectivites-locales.gouv](http://www.collectivites-locales.gouv), données 2018)